

Rapport  
**ISR**  
Investissement Responsable  
**2021**

Ensemble, prenons soin de demain



**MACSF**

Le présent rapport porte sur les actifs financiers des sociétés MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF Libéa et MACSF RE. Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2021. Ce rapport est établi en réponse à l'article 29 de la loi Energie Climat.

# Sommaire

<b>Le mot du Directeur Général</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Qui sommes-nous ?</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Gouvernance</b> .....	<b>7</b>
<b>2.A Organisation</b> .....	<b>7</b>
<b>2.B Moyens internes, formations, rémunérations</b> .....	<b>7</b>
<b>2.C Communication</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Politique d'investissement responsable 2021</b> .....	<b>9</b>
<b>4. Stratégie et preuves</b> .....	<b>13</b>
<b>4.A Initiatives de place</b> .....	<b>13</b>
<b>4.B Amélioration du monde de la santé</b> .....	<b>14</b>
<b>4.C Engagements ESG</b> .....	<b>16</b>
<b>4.D Accompagnement des émetteurs et vote aux AG</b> .....	<b>17</b>
<b>4.E Épargner responsable avec les supports en Unités de Compte</b> .....	<b>18</b>
<b>4.F Alignement sur l'Accord de Paris</b> .....	<b>20</b>
<b>4.G Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b> .....	<b>20</b>
<b>4.H Indicateurs Taxonomie</b> .....	<b>22</b>
<b>4.I Empreinte carbone du portefeuille</b> .....	<b>24</b>
<b>4.J Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles</b> .....	<b>26</b>
<b>4.K Part verte, part brune</b> .....	<b>27</b>
<b>5. Gestion des risques</b> .....	<b>28</b>
<b>5.A Identification des risques de durabilité</b> .....	<b>28</b>
<b>5.B Risque physique</b> .....	<b>29</b>
<b>5.C Risque de transition</b> .....	<b>30</b>
<b>5.D Risque de responsabilité lié au changement climatique</b> .....	<b>33</b>
<b>5.E Risque lié à la biodiversité</b> .....	<b>34</b>
<b>6. Perspectives 2022 et amélioration</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>37</b>
<b>A. Méthodologies</b> .....	<b>37</b>
<b>B. Lexique</b> .....	<b>44</b>
<b>C. Liste des produits en Unités de Compte classés au sens du règlement SFDR</b> .....	<b>47</b>
<b>D. Tableau de concordance Article 29 de la Loi Energie Climat</b> .....	<b>30</b>



STÉPHANE DESSIRIER,  
Directeur Général du groupe MACSF

## Le mot du Directeur Général

Le dérèglement climatique, dont les conséquences vont bien au-delà de la santé, n'est plus à prouver. Le dernier rapport du GIEC souligne l'urgence d'agir. Pleinement conscients de ces enjeux, nous avons adopté, depuis plusieurs années déjà, une politique d'investissement volontariste en faveur de la décarbonation de nos portefeuilles. Avec un encours de plus de 33 milliards d'euros, cette stratégie financière constitue en effet le levier d'action principal en faveur de l'environnement, permettant au groupe d'agir de manière positive sur le climat, d'œuvrer pour une transition vers un modèle économique bas carbone tout en offrant à nos sociétaires le meilleur en termes de performances.

Cette politique d'investissement s'intègre dans une démarche RSE plus globale dont l'objectif est d'impacter positivement le monde de la santé et, plus largement, la société. Cette politique RSE est au cœur des orientations stratégiques du groupe.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S Dessirier', written in a cursive style.

# #1 Qui sommes-nous ?

Premier assureur des professionnels de santé, le groupe MACSF est, depuis plus de 100 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France, en libéral ou à l'hôpital. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, sans actionnaire ni capital à rémunérer, le groupe MACSF assure aujourd'hui plus d'un million de sociétaires.

Les professionnels de santé jouent un rôle clé dans la gouvernance du groupe MACSF. Les présidents comme les administrateurs sont tous issus du monde de la santé pour représenter les professions médicales et paramédicales.

Les 1644 collaborateurs du groupe, présents sur l'ensemble du territoire métropolitain, au siège à la Défense, dans 70 agences et 5 centres de relations client, œuvrent chaque jour pour accompagner les professionnels de santé dans leur exercice et leurs projets.



## Une raison d'être distinctive

▯▯ Aux côtés de ses sociétaires, le groupe MACSF œuvre durablement à l'amélioration de la santé en leur donnant les moyens d'exercer sereinement et en soutenant l'innovation médicale. ▯▯

Cette vision, élaborée au sein des instances dirigeantes du groupe, offre un cadre à la politique RSE de la MACSF et renforce ses engagements sociétaux. Dorénavant, toutes les décisions du groupe seront considérées à l'aune de cette vision.

## La Fondation MACSF se réoriente pour porter la politique RSE du groupe

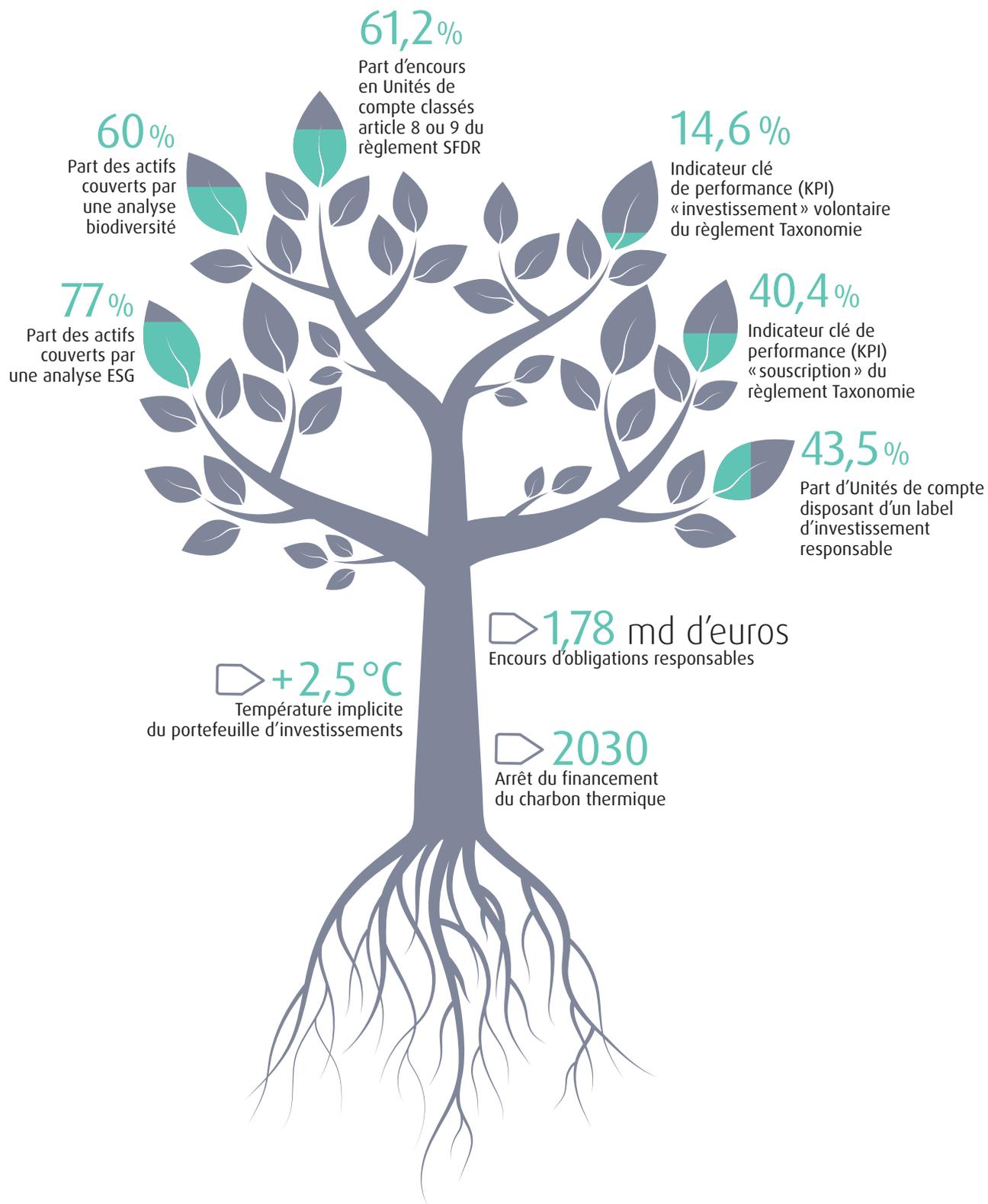
Le groupe MACSF est engagé dans le mécénat avec sa Fondation d'entreprise créée en 2004. Elle a ainsi soutenu près de 200 projets. Aujourd'hui, la Fondation MACSF se réoriente sur deux nouveaux axes pour porter la politique RSE du groupe :

- L'accompagnement de la transformation numérique de la santé,
- La santé des soignants.

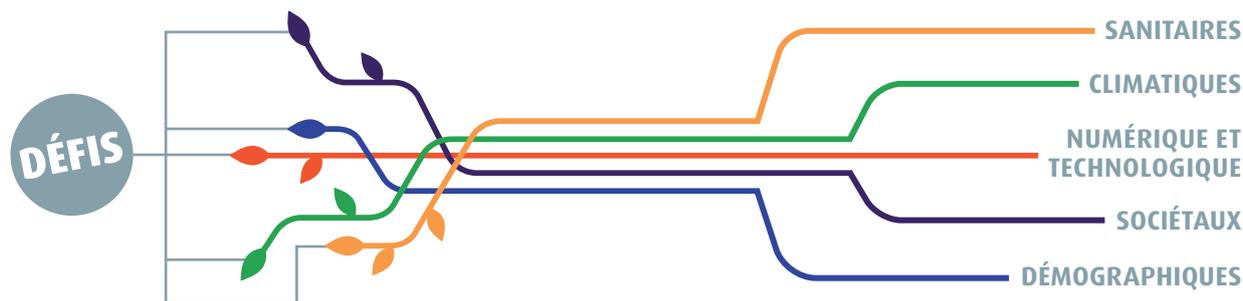
En avril 2022, le groupe MACSF a annoncé qu'il s'associe, au travers de sa Fondation, à l'incubateur Tech Care Paris pour soutenir l'innovation médicale et contribuer à l'amélioration de la santé.

## Chiffres clés

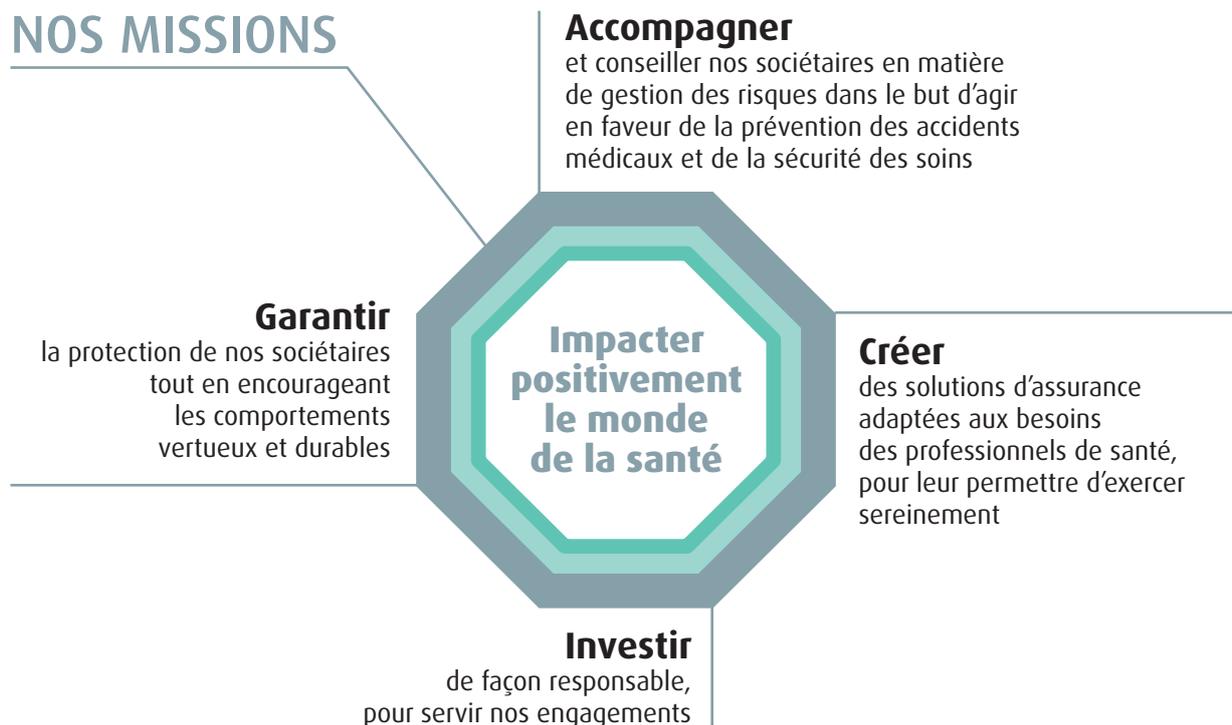
au 31/12/2021



## Modèle d'affaire



## NOS MISSIONS



### RESSOURCES

- **1,074 million** de sociétaires
- **2,5 millions** de contrats
- **33,114 milliards d'€** d'encours global
- **1644** collaborateurs MACSF
- Une mutuelle gouvernée par des administrateurs tous professionnels de santé
- Des conseillers salariés et non commissionnés
- **70** agences commerciales et **5** centres de relation client
- Une grande solidité financière

▼  
Soutenir l'innovation médicale pour impacter positivement le monde de la santé

▼  
Accompagner les évolutions en santé

▼  
Bâtir les projets du groupe en intégrant les enjeux RSE

▼  
Imprégner le quotidien des collaborateurs de l'ambition RSE MACSF

### CRÉATION DE VALEUR

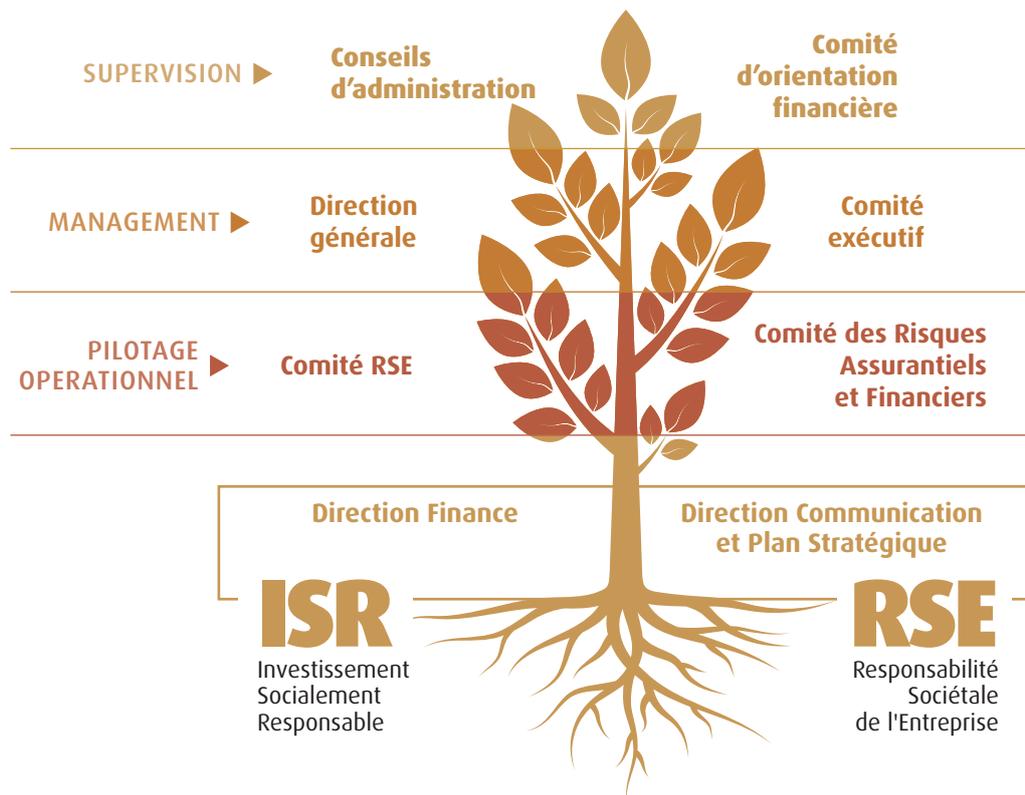
- **2,26 milliards d'€** de chiffre d'affaires
- **265 millions d'€** de résultat
- **1,477 milliards d'€** de collecte en assurance vie
- **2,10 %** de taux de rendement épargne retraite
- **184** recrutements en 2021
- **86 847** nouveaux sociétaires
- **141 052** sinistres ouverts\*

\*Hors sinistres en santé.

# #2 Gouvernance

## A. Organisation

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019. Les engagements sont approuvés par le conseil d'administration et la direction générale.



Le comité des Risques Assurantiels et Financiers fait un suivi des engagements extra-financiers. Le comité RSE reprend les actions RSE du groupe MACSF et fait état d'un suivi de la réglementation durabilité. Le comité d'orientation financière agrège les deux précédents comités et présente l'impact dans la gestion financière à la Direction générale et aux Présidents. Ces comités se tiennent une fois par trimestre.

## B. Moyens internes, formations, rémunérations

En 2021, 2 ETP (Equivalent Temps Plein) sont dédiés à la démarche responsable du groupe MACSF. Un poste de directeur RSE est créé et rattaché à la direction communication et plan stratégique pour agréger les actions menées au sein du groupe.

Le budget consacré aux prestataires de données dédiées à la finance durable s'élève à 18k€ (soit 0,0001% des encours du groupe MACSF hors Unités de Compte).

Les membres de la direction générale perçoivent une rémunération variable à paiement différé sur trois ans dont le versement se base, entre autres, sur des engagements définis dans la politique RSE du groupe. Des objectifs RSE/ISR du groupe sont intégrés dans la rémunération des membres du COMEX et des gérants obligataires.

Les Présidents des sociétés du groupe MACSF, Laurence Carpentier, Philippe Eveilleau et Catherine Vinikoff, sont formés chaque année sur la finance durable depuis 2019.

## C. Communication

Le groupe MACSF rend compte à ses parties prenantes (sociétaires, collaborateurs, partenaires, etc...) de sa démarche d'investissement responsable et de l'intégration des critères extra-financiers.

Un groupe de travail, réunissant différentes directions, est chargé d'agrèger l'initiative responsable de la MACSF et d'effectuer une veille réglementaire. Ce groupe de travail dépend du comité RSE.

### Communication vers les administrateurs

Lors de chaque Conseil d'Administration, le portefeuille d'investissement responsable est présenté ainsi que son actualité.

Trimestriellement, le Comité d'Orientation Financière fait état des controverses liées aux investissements du groupe. Il réalise un suivi des risques financiers et extra-financiers, examine les nouveaux types d'investissements réalisés (ex : obligations vertes) et livre une analyse du marché des investissements responsables.

Le présent rapport est également présenté aux différentes instances du groupe.



### Communication vers les sociétaires

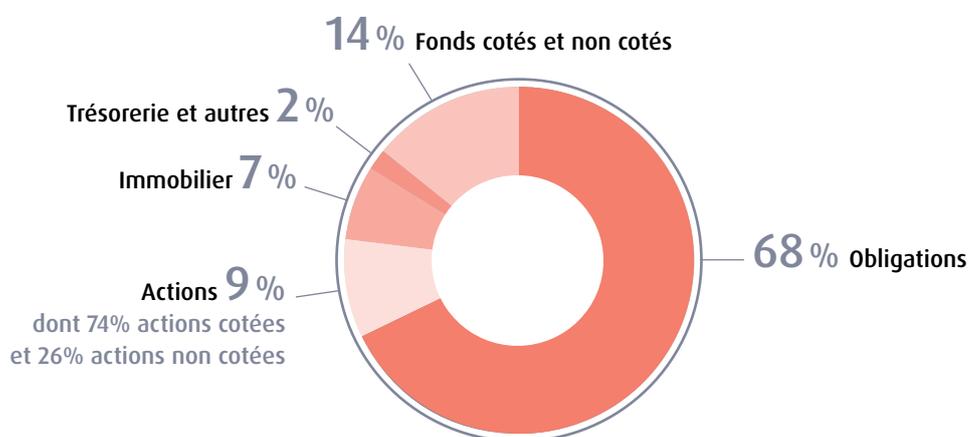
Des informations financières générales sont présentées dans le rapport annuel du groupe rendu public chaque année.

Le groupe MACSF rend également disponible sa politique, son rapport d'investissement responsable ainsi que ses axes d'amélioration sur [son site internet](#). Pour le contrat en assurance vie multi-supports, les catégories SFDR (article 6, 8 ou 9) figurent sur la page de présentation du produit. Des articles explicatifs sur le sujet sont également disponibles sur le site.

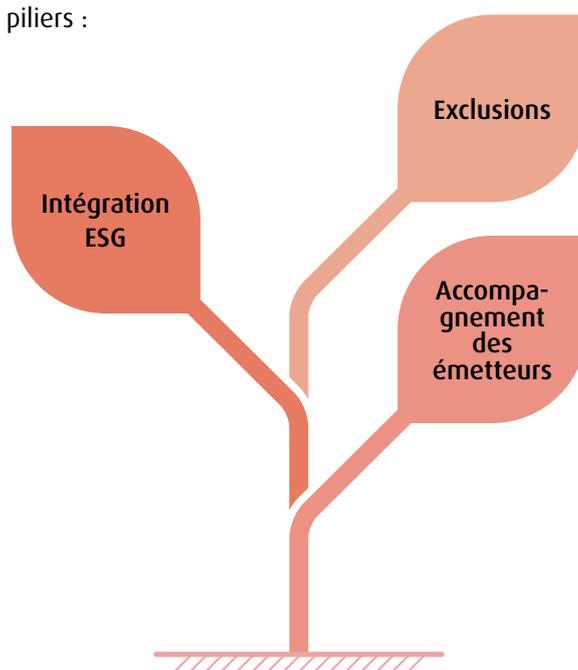
# #3 Politique d'investissement responsable 2021

La démarche d'investissement responsable est déployée sur les actifs cotés (obligations, actions cotées et trésorerie) et gérés en direct pour l'ensemble du groupe MACSF. Ce montant correspond à 25 105 millions d'euros soit 77 % des actifs (hors Unités de Compte).

Allocation d'actifs du groupe MACSF au 31/12/2021



Notre approche d'investissement responsable repose sur trois piliers :



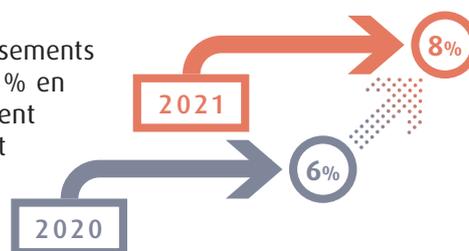
## Intégration ESG

<b>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>1 PAS DE PAUVRETÉ</b> 	<b>2 FAIM «ZÉRO»</b> 	<b>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b> 	<b>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</b> 	<b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b> 	
	<b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b> 	<b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b> 	<b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b> 	<b>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</b> 	<b>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</b> 	<b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b> 
	<b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b> 	<b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> 	<b>14 VIE AQUATIQUE</b> 	<b>15 VIE TERRESTRE</b> 	<b>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b> 	<b>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</b> 

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.

## Évolution des engagements de détention d'obligations responsables

Pour l'année 2021, nous nous engageons à détenir 8% d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80% en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes : obligations vertes, obligations sociales, obligations avec des objectifs « verts » contraignants ou obligations qui accompagnent la transition énergétique.



## Trésorerie investie sur des supports durables

Le groupe MACSF s'engage à investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).



## Exclusions

Dans le cadre du respect de ses valeurs mutualistes, le groupe MACSF a décidé d'agir en excluant certaines entreprises de ses nouveaux investissements. Les critères d'exclusion appliqués en 2021 sont les suivants :

- Entreprises issues du secteur du tabac,
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon et dépassant au moins un des seuils suivants :
  - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
  - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
  - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
  - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
  - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 20 %,
- Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial.

Les principes du Pacte Mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Nous soutenons les entreprises ayant rejoint l'initiative *Science Based Targets*. Cette initiative regroupe des partenaires issus des mondes public (programme *Global Compact* des Nations Unies) et privé (*WWF*, *World Resources Institute*, *CDP* anciennement *Carbon Disclosure Project*). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur une trajectoire 2 degrés (Accord de Paris).

**Le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes les classes d'actifs et les zones géographiques.**



## Accompagnement des émetteurs

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions sur la prise en compte des critères ESG. Pour ces entreprises, la politique de vote du groupe repose sur l'expertise développée par un prestataire externe spécialisé (*Institutional Shareholder Services*).

Pour les sociétés dont le groupe détient plus de 1% du capital, les gérants se laissent la possibilité de suivre ou non les recommandations du prestataire mais s'engagent à rester dans une logique de défense de droits des actionnaires et d'intérêt de l'entreprise à long terme.

# #4 Stratégie et preuves

## A. Initiatives de place

L'engagement du groupe MACSF dans une démarche responsable vise à contribuer à une économie plus durable, en tant qu'entreprise et en tant qu'investisseur.

Pour répondre au mieux aux enjeux liés au changement climatique et pour construire une démarche adaptée, la MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Commission « ISR » de l'AF2i (Association Française des Investisseurs Institutionnels),
- Groupe de travail « Finance Durable » de la AAM (Association des Assureurs Mutualistes),
- Commission développement durable de France Assureur.

En 2021, le groupe MACSF a signé la déclaration de soutien au développement de la finance à impact initiée par Finance for Tomorrow. Ce groupe de Place est dédié à la finance à impact et réunit plus de 80 institutions de la Place de Paris. Conformément au mandat d'influence internationale confié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le groupe de Place a travaillé à l'élaboration d'une déclaration de soutien au développement de la finance à impact. Cette déclaration est construite autour de trois principes pour développer la finance à impact à grande échelle :

- La mise en œuvre d'une définition structurée et exigeante de la finance à impact,
- La promotion d'une démarche d'impact intègre, d'une communication claire et transparente ainsi que des outils appropriés de mesure et de reporting,
- L'intégration de la finance à impact dans les cadres réglementaires et de marché.



## Zoom Finance For Tomorrow

Finance for Tomorrow réunit l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris désireux de s'engager pour une finance qui mise sur un avenir durable et conjugue investissement de long terme et prise en compte des défis environnementaux et sociaux.

Les objectifs de Finance For Tomorrow sont de différencier la place de Paris par la qualité de ses produits et de son expertise en matière de finance verte et durable, de renforcer les synergies et la co-construction public-privé et d'organiser le rayonnement européen et international de Paris comme place financière verte.

Plus d'informations sur : le site web de [Finance For Tomorrow](https://www.financefortomorrow.com)



## B. Amélioration du monde de la santé

### Investir dans le secteur de la santé

Le groupe MACSF, au travers de ses investissements, souhaite favoriser la préservation d'un service médical de qualité. En 2021, ces investissements se sont renforcés.

#### Vivalto

*l'aventure se poursuit*

Le groupe MACSF détient 8,8% du capital de **Vivalto Santé**, devenu entreprise à mission en 2021, troisième groupe de cliniques et d'hôpitaux privés en France qui regroupe 50 établissements de santé et s'appuie sur plus de 10 000 salariés et 3 000 praticiens, pour un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros. Cet investissement, débuté en 2015, s'inscrit dans une démarche financière, mais aussi de soutien aux initiatives entrepreneuriales de médecins libéraux français, au sein de leurs cliniques.

La MACSF détient également environ 20% dans **Vivalto Vie**, groupe de résidences retraite qui a notamment accéléré son développement européen avec l'acquisition de Solimar, un opérateur de sept établissements d'hébergement de personnes âgées dans la région de Valence en Espagne, et plus récemment le belge **Vivalto Home**, qui gère 32 maisons de repos privées pour plus de 3 100 lits en Flandre, Wallonie et à Bruxelles.

#### Cap Santé

Le groupe MACSF, aux côtés de UI Gestion et Predica, a structuré un fonds, Cap Santé. Ce fonds a notamment investi dans des sociétés telles que Élivie, Gbna Polycliniques, ERBC.

### Actualités & Investissements 2021

#### Laboratoire Cerballiance

Groupe de laboratoires de biologie médicale en France, Cerballiance a bénéficié de la crise du Covid et a parfaitement exécuté sa stratégie de croissance externe en Italie et en France.

#### MINAFIN

Un des plus importants CDMO indépendants en Europe, et leader de la chimie fine, MINAFIN intervient notamment sur l'industrie pharmaceutique, portée par une tendance forte d'externalisation des laboratoires et un mouvement de relocalisation.



#### Destia

Dédiée à l'accompagnement à domicile des personnes âgées ou handicapées dépendantes, Destia a connu une forte croissance ces dernières années, avec plus de 100 agences en 2021. MACSF, investisseur historique, a poursuivi son accompagnement en 2021.



*"Au sein de nos investissements dans le secteur de la santé, nous apprécions particulièrement le modèle de troisième voie, commun notamment à Cerballiance et Vivalto, qui permet d'associer les praticiens et les investisseurs financiers. Une approche qui favorise l'alignement des intérêts entre actionnaires et les professionnels de santé."*

**Roger Caniard,**  
Directeur Financier

## Soutenir l'innovation en s'engageant auprès des start-up E-santé

### La priorité de la MACSF est d'être utile à ses sociétaires

En s'intéressant à l'univers de la e-santé, le groupe MACSF réalise une veille technologique, lui permettant d'identifier les innovations et d'anticiper les évolutions des pratiques médicales, afin d'accompagner les professionnels de santé et de les aider à préparer l'avenir. Le groupe MACSF a ainsi fait le choix, depuis plusieurs années, d'entrer au capital de différentes sociétés qui développent de nouveaux produits ou de nouvelles technologies en santé.

### Des investissements sélectifs

Le groupe MACSF investit dans des start-up qui impactent l'exercice des professionnels de santé, entre autres :

	<p><b>L'aide au diagnostic</b></p>	<p>Grâce à sa plateforme d'intelligence artificielle, la startup génère un diagnostic automatisé d'images médicales en traumatologie et radiographie osseuse des membres, accompagné d'un compte-rendu détaillé.</p>
	<p><b>L'évolution du savoir médical</b></p>	<p>Grâce à l'intelligence artificielle, la plateforme permet d'aider à la prescription dans le cadre de la télémédecine en facilitant l'accès aux informations fiables et actualisées sur les médicaments, d'analyser des ordonnances en temps réel en sécurisant les traitements médicamenteux.</p>
	<p><b>L'organisation du parcours de soin et les services aux patients</b></p>	<p>Lifen permet une amélioration de la qualité des soins en se construisant notamment sur la digitalisation des comptes rendus médicaux. Aujourd'hui Lifen met à disposition ces technologies au service des applications de santé numérique pour qu'elles puissent bénéficier de toute la valeur ajoutée construite par l'entreprise au fil des années.</p>



En 2021, cet engagement auprès de l'innovation médicale s'est renforcé avec des nouveaux investissements.

	<p>Start-up technologique de la santé qui a développé un exosquelette destiné aux patients en situation de handicap moteur, révolutionnant ainsi leur traitement et leur rééducation à la marche.</p>
	<p>Start-up spécialisée dans la télésurveillance médicale en cancérologie, Resilience a pour objectif de réinventer la façon dont on soigne le cancer grâce au digital et à la télésurveillance médicale. L'analyse instantanée des données vise à fluidifier les parcours de soins et améliorer le suivi thérapeutique.</p>

## C. Engagements ESG

### Exclusions

Les critères d'exclusions sont appliqués aux nouveaux investissements pour les actifs gérés en direct pour l'ensemble du groupe MACSF.

Thème	Critères
<b>Social</b>	Entreprises issues du secteur du tabac
<b>Climat</b>	Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon
	Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes
	Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts
	Entreprises ayant une part du charbon dans le chiffre d'affaires supérieure à 20 %
	Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieure à 20 %
<b>Climat + Social + Gouvernance</b>	Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial

Au 31/12/2021, les émetteurs exclus des nouveaux investissements représentaient environ 0,4% de l'actif.

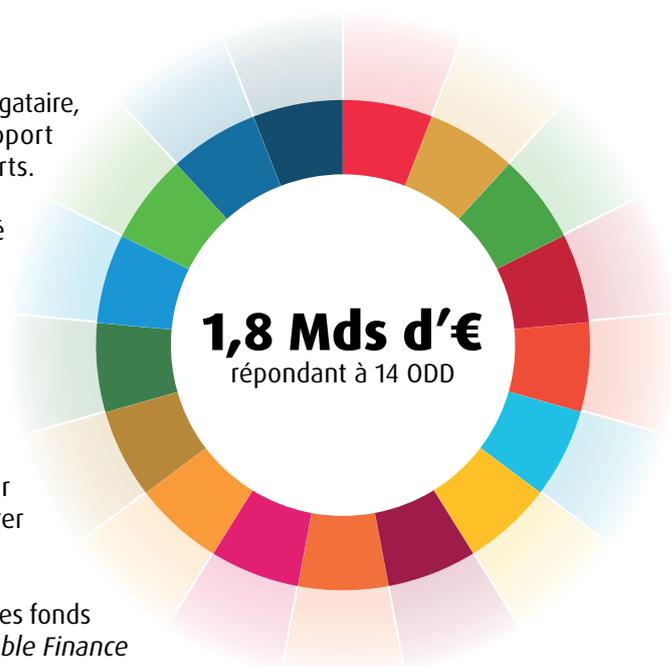
### Engagements obligatoires ESG

En 2021, le groupe MACSF s'engage, sur son portefeuille obligatoire, à détenir 8% d'investissements responsables (par rapport à 6% en 2020) dont au moins 80% d'investissements verts.

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont pour but de mettre fin à l'extrême pauvreté, de lutter contre les inégalités et l'injustice et de régler le problème du changement climatique.

Le groupe MACSF utilise ce dispositif pour orienter sa stratégie d'investissement responsable et pour mesurer la dimension responsable de ses investissements.

Au 31/12/2021, la totalité de la trésorerie est placée dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).



## D. Accompagnement des émetteurs et vote aux AG

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier obligataire et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions en matière de prise en compte des critères ESG.

En 2021, le groupe MACSF a entamé un dialogue avec EDF et Enel.

En 2021, le groupe MACSF a voté lors de 9 assemblées générales d'entreprises implantées dans 3 pays dont 7 entreprises françaises. 128 résolutions ont été analysées :

- Le groupe MACSF a approuvé 109 résolutions soit 85,2% des résolutions analysées,
- Le groupe MACSF s'est opposé à 19 résolutions soit 14,8% des résolutions analysées.



*" Nous le voyons, la prise en compte des risques de transition, physiques et de biodiversité devient essentielle dans notre gestion au quotidien. Nous avons sélectionné, ces derniers mois, deux prestataires de données extra financières pour affiner notre recherche, améliorer l'empreinte carbone de nos portefeuilles et notre alignement de température avec l'Accord de Paris. Pour encourager le dialogue avec les entreprises et les engagements des investisseurs il faut avoir un accès aux données extra financières à moindre coût et surtout que l'ensemble des acteurs financiers, privés et publics, travaillent sur un cadre normatif de la finance durable. "*

**Eric Dubos,**  
Directeur Financier



## E. Epargner responsable avec les supports en Unités de Compte

Au sein de ses contrats épargne et retraite, le groupe MACSF propose une gamme d'unités de compte simple, complète, diversifiée et performante, composée de fonds dont la gestion s'appuie sur de fortes convictions. Cette offre est composée notamment de fonds responsables avec des fonds thématiques et labellisés, qui mettent en œuvre une gestion intégrant pleinement des critères extra-financiers (Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance).



En 2021, de nouveaux supports responsables et durables ont fait leur entrée dans l'offre de supports en unités de compte du groupe MACSF :

### Schroder Global Energy Transition

Fonds d'actions internationales centré sur la thématique de la transition énergétique. Les entreprises sont sélectionnées pour leur solidité financière, la qualité de leurs équipes dirigeantes et pour leur aptitude à stimuler la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce fonds a obtenu le label Greenfin décerné par le ministère français de la Transition écologique.

### Insertion Emplois Dynamique

Fonds thématique axé sur la création de l'emploi. Les investissements sont orientés en priorité vers les entreprises susceptibles de créer de l'emploi en France et de générer un impact positif sur les enjeux de développement durable, notamment avec l'étude de l'impact carbone de leurs activités. Composé majoritairement d'actions européennes, il sélectionne les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La stratégie responsable du fonds a été reconnue et récompensée par trois labels (ISR, Finansol et Relance).

### Tikehau Financement Entreprises

Ce fonds, à la structure innovante permettant liquidité et disponibilité, investit directement dans de la dette privée d'entreprises, principalement des ETI et PME européennes, dont la majorité en France. Investir dans la dette privée d'entreprises était jusqu'alors réservé aux investisseurs institutionnels, c'est donc une innovation inédite que propose le groupe MACSF à ses sociétaires, qui peuvent désormais accéder aux rendements des actifs non cotés. Ce fonds a reçu le label LuxFlag ESG, répondant à des critères spécifiques concernant le respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.



*"En 2021, l'offre d'unités de compte responsable s'est renforcée. Au sein d'une gamme financière sélective, nous souhaitons proposer à nos sociétaires des supports performants et de qualité qui leur permettent de contribuer à une économie plus durable."*

**Maud-Kelly Crapeau,**  
Responsable ESG et gérante de portefeuilles

## Les labels d'Investissement Responsable

Attribués par des organismes indépendants, les labels d'investissement responsable permettent de garantir la gestion responsable des supports en unités de comptes.

En pourcentage du nombre de supports, 43,48% des unités de comptes actuellement ouvertes à la commercialisation disposent d'un label d'investissement responsable (donnée au 31/12/2021).

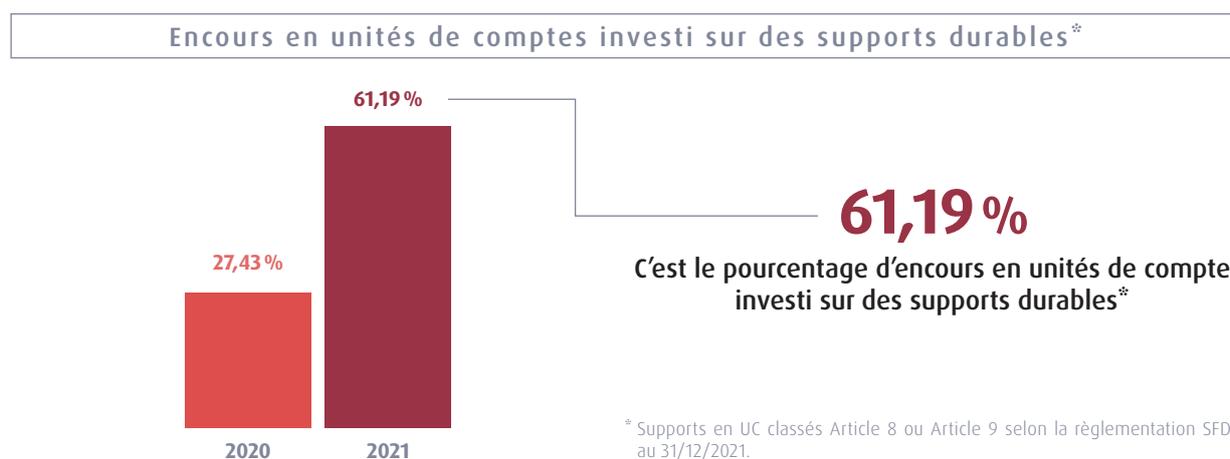
Type de labels	Nombre d'Unités de Compte*
<b>Label ISR</b>	8
<b>Label GreenFin</b>	1
<b>Label Finansol</b>	1
<b>Label LuxFlag ESG</b>	1
<b>Label Relance</b>	1

\*Une unité de compte peut bénéficier de plusieurs labels, aussi le nombre d'Unités de Compte ne peut s'additionner.

Au regard du nouveau règlement *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR), visant à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, et entré en vigueur le 10 mars 2021, l'ensemble de la gamme d'unités de compte est classifié selon la grille suivante :

- Article 6 - Le produit n'a pas d'objectif de durabilité,
- Article 8 - Le produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales,
- Article 9 - Le produit a un objectif d'investissement durable.

Nous portons une attention particulière à cette classification dans le suivi et la sélection des unités de compte et la proportion de supports classifiés Article 8 ou 9 devrait donc augmenter dans les prochaines années.



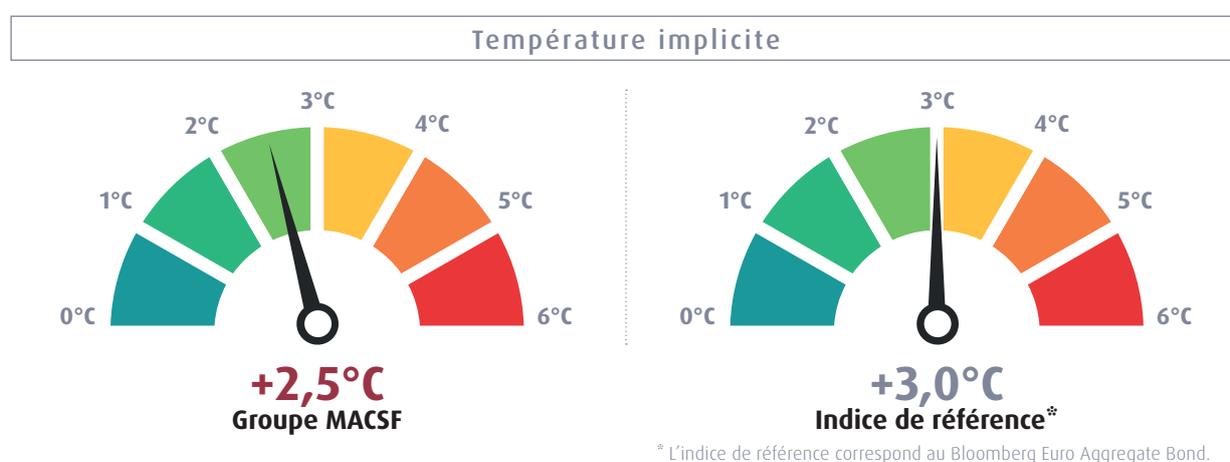
En pourcentage du nombre d'unités de compte, 56,52% des unités de compte actuellement ouvertes à la commercialisation sont classifiées Article 8 ou 9 selon la classification SFDR, autrement dit font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ou ont un objectif clair et défini d'investissement durable (donnée au 31/12/2021).

## F. Alignement sur l'Accord de Paris

Afin d'estimer l'alignement des entreprises sur une trajectoire de température, le groupe MACSF s'appuie sur l'expertise de carbone4. Leur méthodologie fournit l'alignement du portefeuille selon un scénario 2°C. L'analyse est faite sur les souverains et entreprises cotées soit 75% des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 24 453 millions d'euros).

Cette mesure évalue le potentiel impact du portefeuille d'investissements en termes de réchauffement climatique et est calculé comme la moyenne pondérée de chaque titre en portefeuille. La température implicite de chaque titre est calculée en fonction de la stratégie de réductions d'émissions de gaz à effet de serre de chaque société ou État présents en portefeuille. L'objectif est de s'aligner avec l'objectif de réchauffement de 1,5°C.

Fin 2021, les investissements du groupe MACSF sont alignés sur une trajectoire de 2,5°C, se situant entre le modèle *Business as Usual* (scénario RCP 8.5) et le modèle *Best-in-class*.



Le scénario RCP 8.5 correspond au profil d'évolution de nos émissions suivant : aucun changement, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter au rythme actuel. Le modèle *Best-in-class* permet de s'aligner sur une trajectoire 2°C en adéquation avec l'Accord de Paris.

La méthodologie détaillée de cette température implicite se trouve en annexe.

## G. Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, équivalent du GIEC pour la biodiversité*) fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation et propose une base de données pour évaluer l'impact des activités sur la perte de biodiversité et des services écosystémiques (disponibilité et qualité de l'eau, contrôle de l'érosion, qualité du sol, pollinisation...). Ce cadre est repris par le prestataire carbone 4 (conjointement avec CDC Biodiversité) pour fournir une évaluation du portefeuille d'investissements du groupe MACSF. L'analyse de l'empreinte biodiversité couvre 60% des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 18 814 millions d'euros).

Les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature au niveau mondial sont :

- Le changement d'usage des sols et des mers,
- L'exploitation directe,
- Le changement climatique,
- La pollution,
- Les espèces exotiques envahissantes.

Les facteurs directs résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques, socioculturelles, économiques, technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies.

Les facteurs directs ont un impact mondial sur les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins. Selon l'IPBES, le changement d'usage des sols et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50 % de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce.

Les quatre facteurs directs couverts par l'analyse de carbone 4 sont ceux cités ci-dessus à l'exception des espèces exotiques envahissantes. L'impact sur les écosystèmes marins n'est pas intégré à ce jour à l'analyse. L'empreinte biodiversité est exprimée en MSA.km<sup>2</sup> (*Mean Species Abundance*) : 1 MSA.km<sup>2</sup> équivaut à la destruction de 1km<sup>2</sup> d'écosystème vierge.

Les résultats sont répartis en deux dimensions, une dimension de temporalité et de localisation. Les résultats sont les suivants :

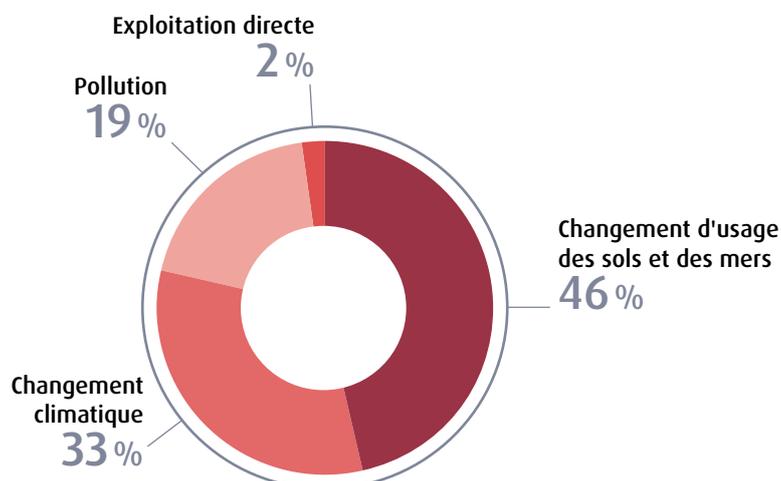
Intensité biodiversité (MSA.km <sup>2</sup> /k€)			
		Groupe MACSF	Indice de référence*
<b>Ecosystème aquatique</b>	Impact statique <i>Impacts cumulés</i>	13	8
	Impact dynamique <i>Impacts sur un an</i>	0,2	0,1
<b>Ecosystème terrestre</b>	Impact statique <i>Impacts cumulés</i>	170	101
	Impact dynamique <i>Impacts sur un an</i>	5	4

\* L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

L'empreinte biodiversité du portefeuille MACSF peut se traduire en superficie équivalente détruite :

<b>Ecosystème terrestre</b>	Impact statique <i>Impacts cumulés</i>	 <b>30,2 X</b> Superficie de Paris
	Impact dynamique <i>Impacts sur un an</i>	 <b>15772 X</b> Terrains de football

## Répartition de l'empreinte biodiversité par facteur



La méthodologie détaillée de cette analyse se trouve en annexe.

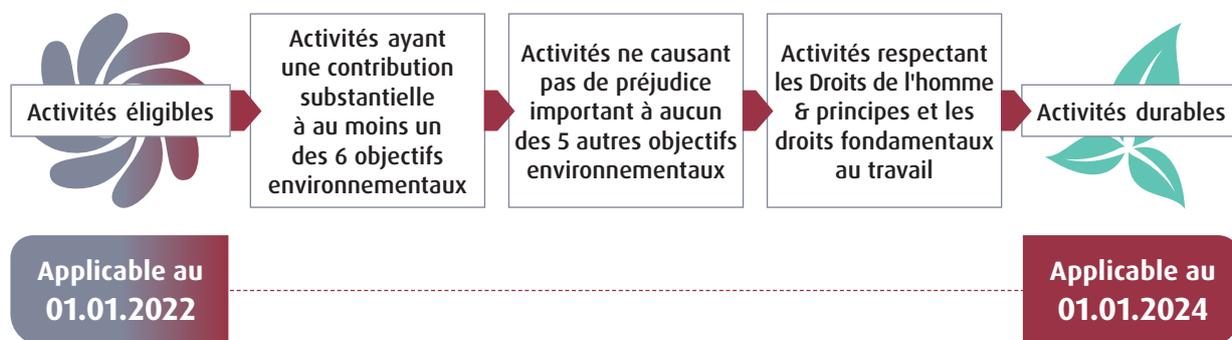
## H. Indicateurs Taxonomie

Le règlement Taxonomie établit le cahier des charges qui détermine si l'activité économique est durable sur le plan environnemental. La taxonomie intègre les activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines,
- Transition vers une économie circulaire,
- Prévention et réduction de la pollution de l'environnement et enfin,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2021, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont applicables.

Pour qu'une activité soit considérée comme durable elle doit suivre les étapes suivantes :



Les obligations de transparence s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur la période 2021. Le groupe MACSF publie la manière dont ses activités sont associées à des activités considérées comme durables sur le plan environnemental via deux indicateurs : l'indicateur relatif à la souscription et l'indicateur relatif aux investissements.



### Indicateur relatif à la souscription

L'objectif de cet indicateur est de fournir aux sociétaires une information simple et comparable de la part des primes brutes émises en non-vie correspondant à des activités d'assurance alignées sur la taxonomie européenne.

L'activité d'assurance non vie, en tant qu'acteur de la prévention, est une activité qui contribue à l'adaptation d'autres activités en permettant de prévenir les effets négatifs du changement climatique, elle fait donc partie des activités habilitantes à l'objectif d'adaptation au changement climatique. Le calcul est réalisé sur l'ensemble des primes brutes émises en non-vie du groupe MACSF qui agrège les primes des entités : MACSF Libea (3% de l'ensemble des primes) et MACSF Assurances (97%). Le montant total des primes brutes émises en 2021 s'élève à 670 151 637 €.

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

$$\text{KPI souscription} = \frac{\text{Primes brutes émises des activités d'assurance non-vie alignées avec la taxonomie}}{\text{Total des primes brutes émises en non-vie}}$$

Conformément à la position de place retenue par France Assureurs, les lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques et donc considérées comme alignées avec la taxonomie sont :

- Assurance incendie et autres dommages aux biens,
- Autre assurance des véhicules à moteur,
- Assurance maritime, aérienne et de transport.

## Part des activités d'assurance non-vie éligibles à la Taxonomie au 31/12/2021

<b>Indicateur réglementaire</b>	Données réelles fournies par les entreprises en portefeuille	40,4 %
---------------------------------	--	--------

## Indicateur relatif aux investissements

L'objectif de cet indicateur est de fournir aux sociétaires une information simple et comparable de la part des investissements du groupe MACSF destinés au financement d'activités économiques durables d'un point de vue environnemental.

A ce jour, l'indicateur relatif aux investissements couvre les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation au changement climatique. Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des actifs du groupe MACSF (hors Unités de Compte), à savoir 31 459 millions d'Euros.

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

$$\text{KPI investissement} = \frac{\text{Investissements destinés au financement d'activités durables}}{\text{Total des investissements}}$$

Le groupe MACSF n'est pas en mesure de calculer le ratio réglementaire avec les données disponibles actuellement : les entreprises en portefeuille publiant pour la première fois en 2022. Néanmoins, le fournisseur de données Sustainalytics fournit une estimation de ces données, permettant ainsi de fournir un indicateur volontaire.

## Part des investissements éligibles à la Taxonomie au 31/12/2021

<b>Indicateur réglementaire</b>	Données réelles fournies par les entreprises en portefeuille	0 %
<b>Indicateur volontaire</b>	Données estimées par le fournisseur de données Sustainalytics	14,6 %

L'estimation de l'indicateur applicable au 01/01/2024 pour le groupe MACSF est le suivant :

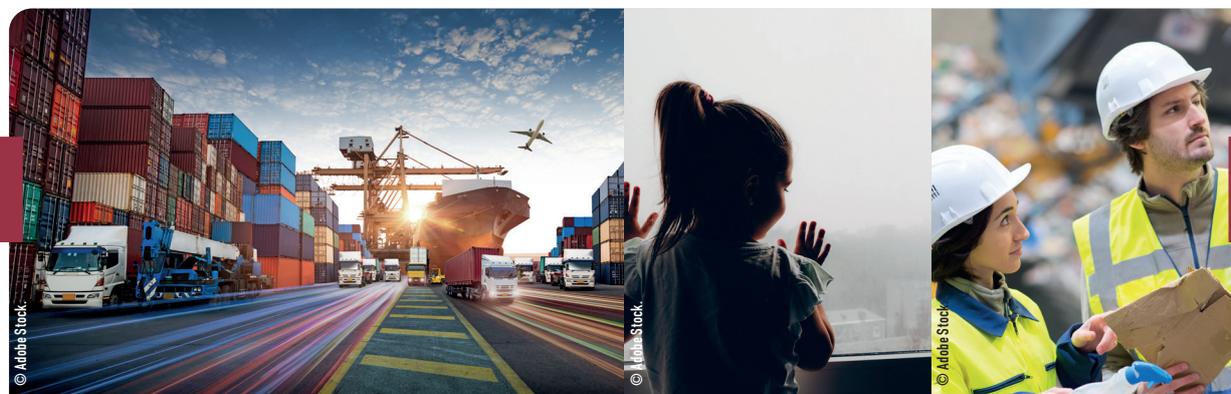
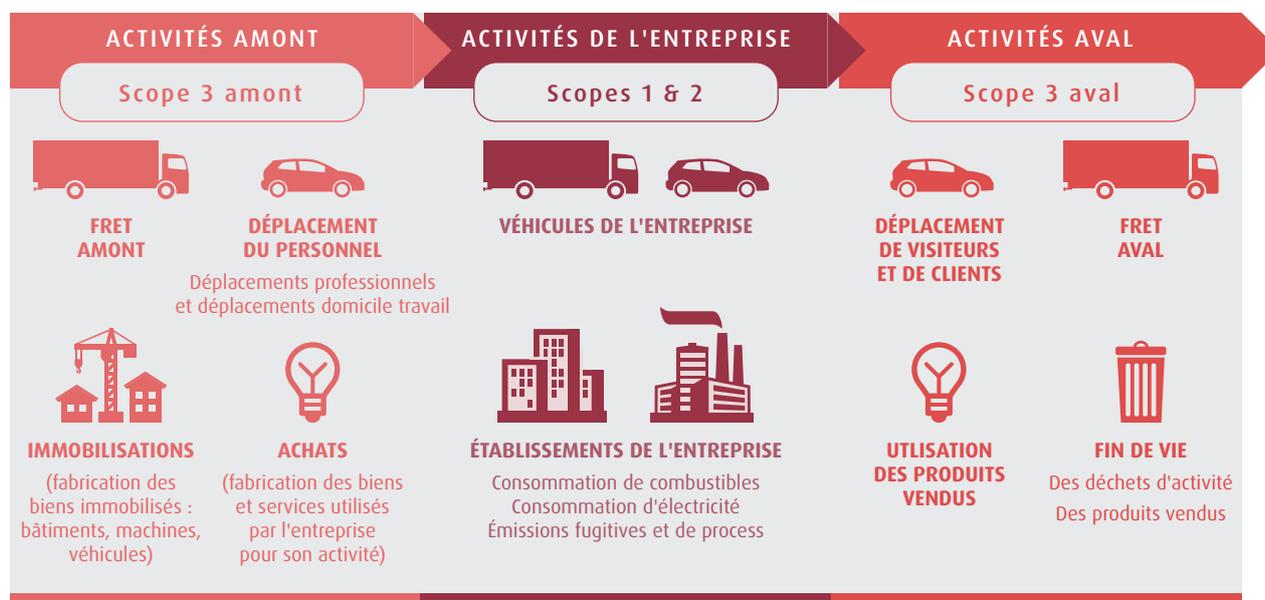
## Part des investissements alignés à la Taxonomie au 31/12/2021

<b>Indicateur volontaire</b>	Données estimées par le fournisseur de données Sustainalytics	1,16 %
------------------------------	---	--------

Ce calcul utilise des données estimées par le prestataire Sustainalytics et nous permet d'avoir une idée du ratio tel qu'il devra être publié à partir de 2024

# I. Empreinte carbone du portefeuille

L’empreinte carbone permet d’évaluer l’impact négatif des investissements du groupe MACSF sur le climat. Le calcul est réalisé sur 63% des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 19 935 millions d’euros) par le prestataire carbone<sup>4</sup>. Il permet de quantifier l’ensemble des impacts générés par la production et la consommation d’un produit et est divisé en trois niveaux :



L’empreinte carbone est calculée par les émissions induites.

Empreinte carbone du groupe MACSF (tCO <sub>2</sub> )	
	Emissions induites
Scope 1&2	521 491
Scope 3	3 061 984
<b>TOTAL</b>	<b>4 403 587</b>

Pour comparer les émissions du portefeuille d'investissements du groupe MACSF à l'indice de référence (Bloomberg Euro Aggregate Bond), l'intensité carbone est calculée.

Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> /M€)		
	Émissions induites	
	Groupe MACSF	Indice de référence
Scope 1&2	26	30
Scope 3	154	175
<b>TOTAL</b>	<b>221</b>	<b>207</b>

L'empreinte carbone du portefeuille MACSF est comparable à :



**569 380**  
tours du monde en voiture

Pour identifier les entreprises les plus vertueuses en matière d'empreinte carbone, le groupe MACSF évalue les émissions économisées. Les émissions économisées sont calculées en sommant les émissions évitées et les émissions réduites :

Emissions évitées	+	Emissions réduites
Émissions que l'entreprise a su économiser en substituant certaines de ses activités par des solutions bas-carbone		Émissions calculées en retranchant les émissions de la situation de référence aux émissions induites par l'entreprise vertueuse

Les émissions économisées sont des données estimées et non pas vocation à être intégrées au calcul de l'empreinte carbone. Ces données permettent d'identifier les entreprises qui cherchent à diminuer leur risque de transition.

Emissions économisées (tCO <sub>2</sub> )	
	Emissions économisées
Scope 1&2	- 174 338
Scope 3	- 339 975
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 081 291</b>

Pour comparer les émissions du portefeuille d'investissements du groupe MACSF à l'indice de référence (Bloomberg Euro Aggregate Bond), l'intensité carbone est calculée.

Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> /M€)		
	Emissions économisées	
	Groupe MACSF	Indice de référence
Scope 1&2	-9	-4
Scope 3	-17	-16
<b>TOTAL</b>	<b>-54</b>	<b>-22</b>

La méthodologie détaillée (notamment le retraitement des doubles comptages) de cet indicateur se trouve en annexe.

## J. Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Le calcul de l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles est réalisé sur 63% des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 19 935 millions d'euros) par le prestataire carbone 4.

Part fossile	
Groupe MACSF	Indice de référence
8,1%	10,1%

L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

La part fossile est calculée en pourcentage des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités retenues au numérateur sont celles provenant des activités fossiles, à savoir :

- Les activités de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (production, transport [oléoduc, gazoduc, méthanier], commerce, raffinage, stockage, approvisionnement),
- Toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce),
- La vente d'équipements pour l'industrie des combustibles fossiles (extraction, raffinage, transport),
- La production d'électricité à partir de ressources fossiles (gaz, pétrole ou charbon),
- Le transport de ressources fossiles par les transporteurs maritimes et ferroviaires.



## K. Part verte, part brune

Les calculs de la part verte et de la part brune du portefeuille sont réalisés sur 63% des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 19 935 millions d'euros) par le prestataire carbone 4.

### Part verte

La part verte est calculée en pourcentage des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités retenues au numérateur sont les suivantes :

- Revenus issus des énergies renouvelables dans le mix de production d'électricité,
- Revenus issus de la vente de véhicules électriques,
- Revenus issus de la vente d'équipements utilisés pour la production d'électricité renouvelable,
- Revenus issus des transports bas carbone : rail et maritime pour le fret ; rail et bus pour le transport de passagers,
- Revenus issus de la production de biocarburants,
- Revenus issus des énergies renouvelables utilisées pour le chauffage et la climatisation,
- Revenus issus du transport et de la distribution d'électricité sur les réseaux européens et nord-américains.

Part verte	
Groupe MACSF	Indice de référence
5,2%	2,5%

L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.



### Part brune

La part brune est calculée en pourcentage des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités retenues au numérateur comprennent les activités liées au secteur du charbon, à savoir :

- Revenus issus de l'électricité produite à partir de sources de charbon,
- Revenus issus des ventes de charbon,
- Revenus issus des ventes d'équipements pour le charbon,
- Revenus issus de la vente de centrales électriques au charbon ou d'équipements pour centrales électriques au charbon.

Part brune	
Groupe MACSF	Indice de référence
0,1%	0,2%

L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

# #5 Gestion des risques

## A. Identification des risques de durabilité

Risques de durabilité	Horizon de temps	Impact sur les actifs	Impact sur le passif
<p><b>Risque physique</b> Impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc...)</p>	Moyen/long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>ENTREPRISES</b> : perte de valeur des entreprises exposées et ayant sous estimées les impacts du changement climatique sur leurs activités</li> <li>&gt; <b>SOUVERAINS</b> : risque de défaut ou augmentation du risque de crédit des États les plus exposés aux conséquences du changement climatique</li> <li>&gt; <b>IMMOBILIER</b> : dommages sur les installations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Modification de la tarification : la modification des fréquences d'occurrence et d'intensité des événements naturels entraîne une augmentation de la sinistralité</li> <li>&gt; Modification dans la gestion des risques, par exemple : nécessité d'augmenter le degré de précision de la géolocalisation des assurés</li> </ul>
<p><b>Risque de transition</b> Conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas-carbone</p>	Court/moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>ENTREPRISES</b> : augmentation des coûts pour la mise en place d'un modèle bas-carbone, perte de valeur liée aux actifs échoués (actifs irrécupérables en raison de dépréciations ou de conversions subies de manière imprévue)</li> <li>&gt; <b>SOUVERAINS</b> : risque de défaut en cas de retard dans la mise en place de leur transition climatique ou ayant un budget de fonctionnement dépendant de ressources fossiles</li> </ul>	Développement de nouveaux produits d'assurance pour répondre aux nouveaux comportements des assurés
<p><b>Risque de responsabilité</b> Dommages qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique</p>	Court/moyen/long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>ENTREPRISES</b> : augmentation des coûts liés à des procédures juridiques</li> <li>&gt; <b>SOUVERAINS</b> : augmentation des coûts liés à des procédures juridiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Augmentation des coûts liés à des procédures juridiques</li> <li>&gt; Impact négatif sur l'image du groupe MACSF</li> </ul>
<p><b>Risque lié à la perte de biodiversité</b></p>	Moyen/long terme	<p>Les conséquences de perte de biodiversité sur les actifs ou le passif sont encore difficiles à évaluer.</p> <p>A ce jour, les facteurs directs de changement de la nature sont : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.</p>	

## B. Risque physique

Le risque physique correspond aux pertes liées à des événements climatiques extrêmes (ex : inondations, tempêtes). Ce risque est évalué par la méthodologie *Climate Risk Impact Screening (CRIS)* du prestataire carbone<sup>4</sup>. L'analyse CRIS couvre 60% des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 18 989 millions d'euros). Pour évaluer la vulnérabilité physique du portefeuille d'investissements de groupe MACSF au changement climatique, sept aléas directs sont analysés :

- Augmentation du niveau de la mer,
- Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules,
- Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes,
- Changement des sécheresses extrêmes,
- Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes,
- Changement des régimes de précipitations,
- Augmentation de la température moyenne.

L'analyse utilise trois scénarios climatiques à deux horizons temporels (2050 et 2100) :

- **Scénario à faibles émissions «low»** : une température estimée inférieure à 3°C en 2100, en cohérence avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1. Les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle,
- **Scénario d'émissions moyennes «medium»** : une température estimée supérieure à 3°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B. Les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle,
- **Scénario à fortes émissions «high»** : une température estimée supérieure à 4°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2. Les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle.

Le portefeuille d'investissements du groupe MACSF présente à 96% un risque physique modéré à horizon 2050 selon le scénario «medium».

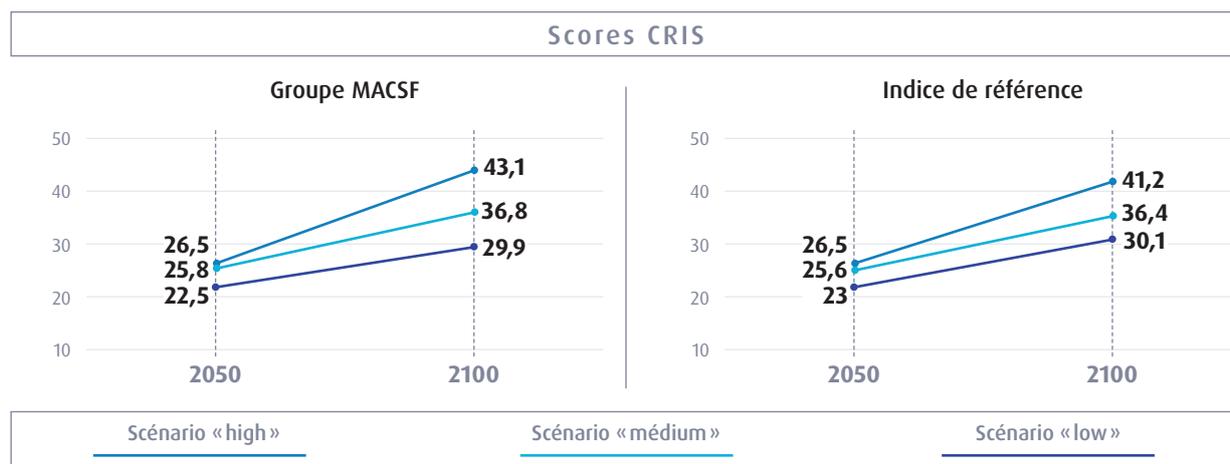


Scores CRIS par aléa climatique à horizon 2050 selon le scénario «medium»

	Augmentation du niveau de la mer	Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules	Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes	Changement des sécheresses extrêmes	Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes	Changement des régimes de précipitations	Augmentation de la température moyenne	Score global
<b>Groupe MACSF</b>	37	30	26	22	25	10	15	<b>25,8</b>
<b>Indice de référence</b>	38	29	28	17	27	11	15	<b>25,6</b>

L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

Les notes pour chaque aléa sont fournies sur une échelle de 0 à 99, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque.



L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

La méthodologie détaillée de cette analyse se trouve en annexe.

## C. Risque de transition

Le risque de transition résulte des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ce risque correspond, pour un actif financier, à « s'échouer » (en anglais le terme est stranded asset) du fait d'une incompatibilité avec une économie bas-carbone. Les causes peuvent être classées en quatre catégories : une nouvelle réglementation, un changement de conditions de marché, une rupture technologique ou une atteinte à la réputation de l'entreprise. Ces événements peuvent engendrer des coûts et des changements de stratégie importants pour certains secteurs.

Le risque de transition lié au changement climatique est évalué par la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA) du prestataire carbone 4. L'analyse CIA couvre 63 % des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 19 935 millions d'euros).

L'indicateur CIA prend en compte les éléments suivants :

<b>Performance passée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude des évolutions passées de chaque émetteur comme l'évolution de l'empreinte carbone au cours des cinq dernières années,</li> </ul>
<b>Performance actuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de l'empreinte carbone de chaque émetteur (scope 1, 2 et 3),</li> <li>Évaluation des émissions économisées, l'objectif est d'aller au-delà de l'empreinte carbone en intégrant les contributions des émetteurs à une transition vers une économie bas-carbone,</li> </ul>
<b>Performance future</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation prospective de l'entreprise en évaluant notamment sa stratégie en matière de changement climatique.</li> </ul>

Les éléments de performance actuelle, l'empreinte carbone et les émissions économisées, sont décrites dans la section « Empreinte carbone du portefeuille » qui figure dans la partie précédente. Ils peuvent être agrégés via l'indicateur suivant :

$$\text{Carbon Impact Ratio (CIR)} = \frac{\text{Émissions économisées}}{\text{Émissions induites}}$$

Cet indicateur, calculé au niveau de l'entreprise, permet de comparer l'impact carbone d'une compagnie à celui de ses homologues du secteur. Lorsque le ratio est égal à 0, cela signifie que l'entreprise ne réalise aucune économie d'émissions. Si le ratio vaut dix, cela indique que les émissions économisées de l'entreprise représentent dix fois les émissions induites par l'activité de l'entreprise (scope 1, 2 et 3). Cet indicateur représente donc la capacité d'un acteur à réduire les émissions de GES par rapport aux émissions générées par son activité et ses produits. Ainsi, il représente la contribution de l'entreprise à la transition vers une économie bas-carbone.

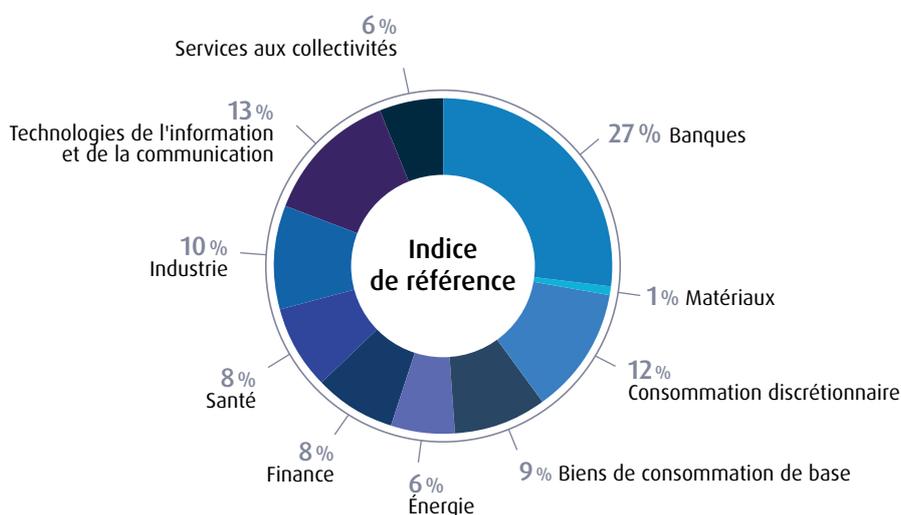
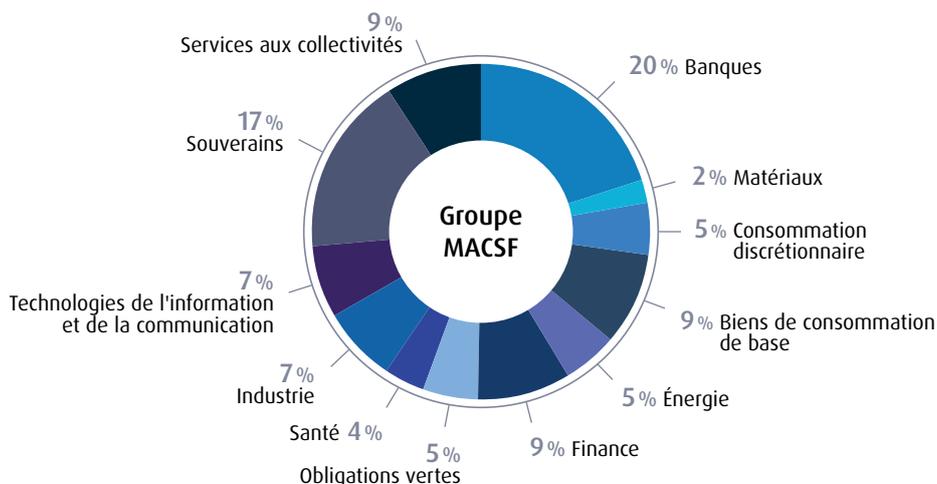
L'objectif en 2022 est d'intégrer, entre autre, ce nouvel indicateur dans la gestion pour ajouter un nouvel axe d'analyse au couple rendement - risque : la durabilité.



*" Intégrer la durabilité comme nouvel axe d'analyse dans le portefeuille d'investissements est une nécessité : en tant qu'assureur, nous indemnisons les sinistres liés au changement climatique il est donc indispensable de participer à la transition énergétique via les investissements. "*

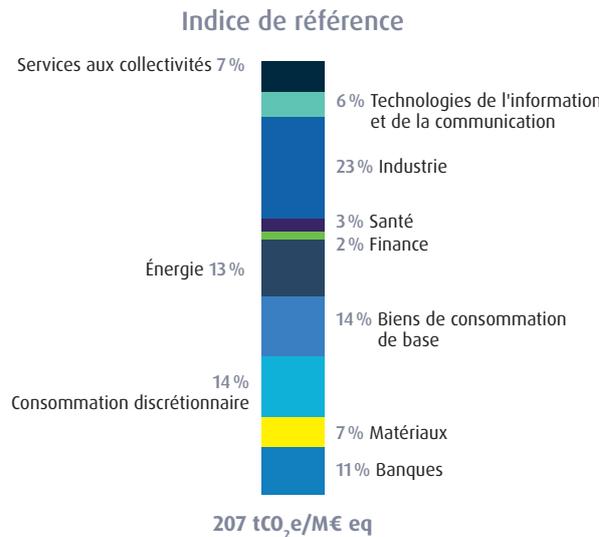
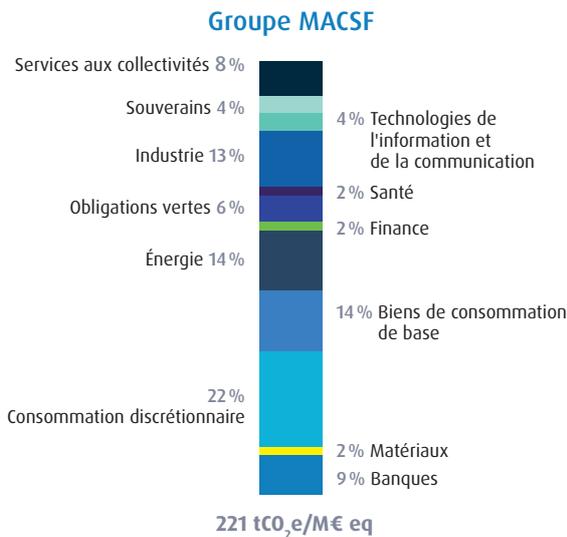
**Anne-Sophie Demorgny,**  
Responsable Durabilité et gérante de portefeuilles

## Répartition sectoriel du périmètre analysé



L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

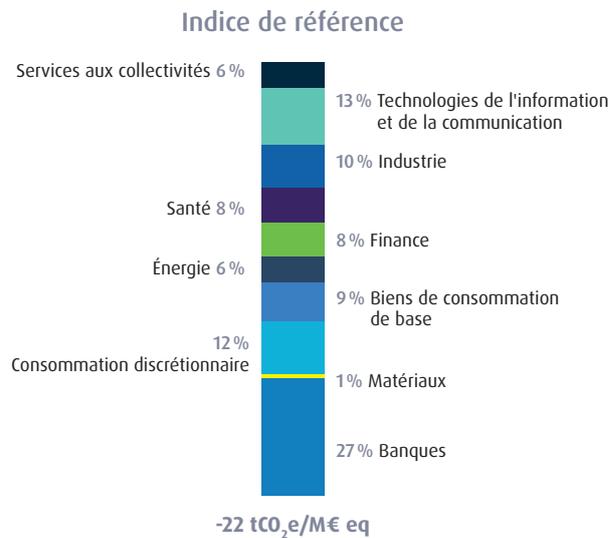
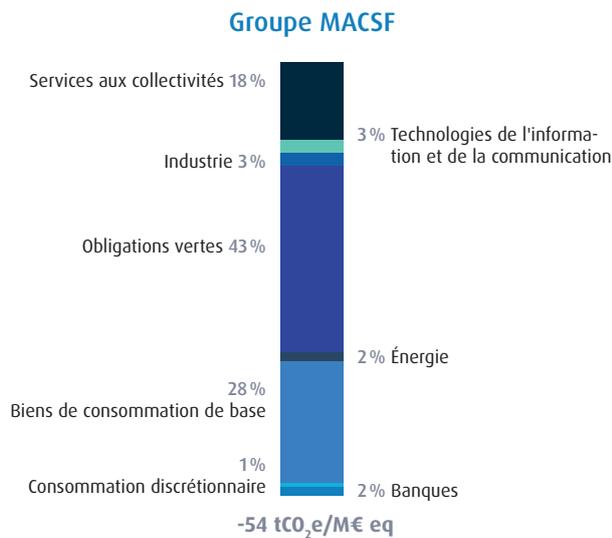
Distribution sectorielle des émissions induites en intensité (tCO<sub>2</sub>e/an/M€ eq)



L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

Les émissions induites comprennent les trois scopes.

Distribution sectorielle des émissions économisées en intensité (tCO<sub>2</sub>e/an/M€ eq)



L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

Indicateurs CIR	
Groupe MACSF	Indice de référence
0,25	0,11

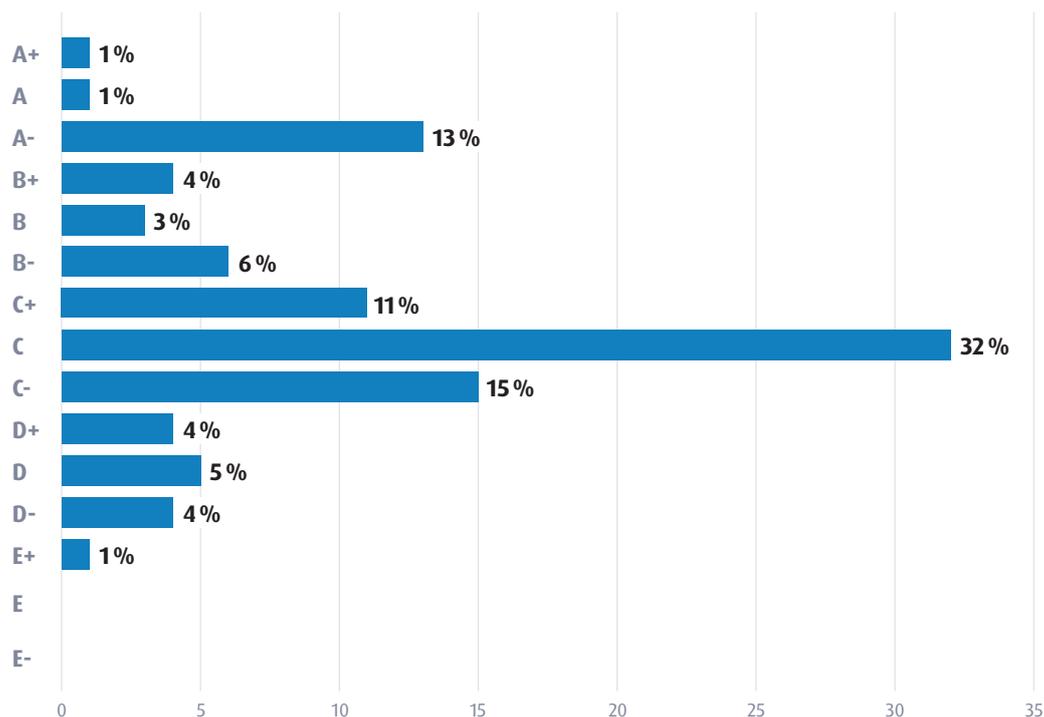
L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.

Le portefeuille MACSF a un ratio plus important grâce aux investissements dans les obligations vertes. L'engagement de détention de ce type de produit permet au groupe de soutenir les opportunités et les acteurs réels de la transition climatique.

En ajoutant à l'indicateur CIR des éléments d'évaluation prospective, nous obtenons la note globale CIA du groupe MACSF :

Note agrégée CIA							C+							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-

Répartition des scores globaux CIA du portefeuille



La méthodologie détaillée de cet indicateur se trouve en annexe.

## D. Risque de responsabilité lié au changement climatique

Le risque de responsabilité correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique. Le groupe MACSF est exposé à ce risque de façon directe, en tant qu'assureur, et de façon indirecte en tant qu'investisseur.

En tant qu'assureur, les activités du groupe MACSF sont dédiées aux acteurs du monde de la santé et à leur famille, par conséquent, le groupe a un risque très faible d'être jugé responsable d'avoir contribué au changement climatique.

En tant qu'investisseur, le groupe MACSF peut être exposé aux entreprises reconnues responsables du changement climatique et donc à un risque de perte de valeurs de marché, allant jusqu'au risque de faillite et donc de défaut. Les outils mis en place pour la gestion du risque physique et de transition sont aussi utilisés dans la gestion du risque de responsabilité. Pour se prémunir de ces risques, le groupe MACSF a établi un suivi interne (voir la section « Gouvernance ») et une liste d'exclusions pour les nouveaux investissements :

- Entreprises issues du secteur du tabac,

- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon et dépassant au moins un des seuils suivants :
  - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
  - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
  - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
  - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 20 %,
  - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 20 %,
- Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial.

L'étude des controverses des émetteurs présents en portefeuille contribue aussi au suivi du risque de responsabilité lié au changement climatique.

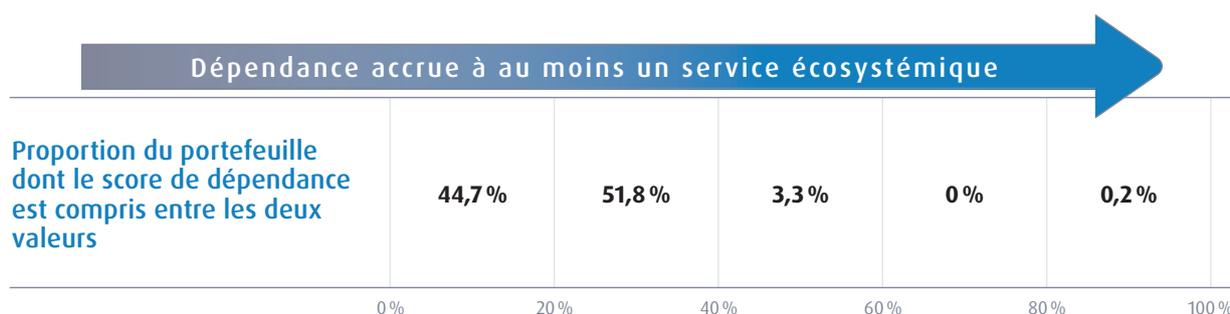
## E. Risque lié à la perte de biodiversité

L'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, équivalent du GIEC pour la biodiversité) fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation et propose une base de données pour évaluer l'impact des activités sur la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Ce cadre est repris par le prestataire carbone 4 (conjointement avec CDC Biodiversité) pour fournir une évaluation du portefeuille d'investissements du groupe MACSF. L'analyse du risque lié à la perte de biodiversité couvre 60 % des actifs (hors Unités de Compte, équivalent de 18 814 millions d'euros).

La perte de biodiversité induit une réduction ou une disparition des services écosystémiques (disponibilité et qualité de l'eau, contrôle de l'érosion, qualité du sol, pollinisation...) pouvant être à l'origine de risques financiers. Le groupe MACSF évalue la dépendance du portefeuille d'investissements aux différents services écosystémiques. Cette estimation est une première mesure de l'exposition du portefeuille aux risques physiques liés à la perte de biodiversité.

Dépendance du portefeuille aux services écosystémiques	
Groupe MACSF	Indice de référence
20,9 %	21,9 %

L'indice de référence correspond au Bloomberg Euro Aggregate Bond.



Au 31/12/2021, 55,3% du portefeuille du groupe MACSF est fortement dépendant à au moins un service écosystémique (disponibilité et qualité de l'eau, contrôle de l'érosion, qualité du sol, pollinisation...). Plus une entreprise est dépendante aux services offerts par la nature, plus le risque de faire faillite augmente si la dégradation de la biodiversité se poursuit.

La méthodologie détaillée de cette analyse se trouve en annexe.

# #6 Perspectives 2022 et amélioration

Chaque année, le groupe MACSF fait évoluer sa démarche d'investissement responsable en améliorant ses engagements et en se dotant de plus de moyens.

## Gouvernance

Au niveau de la gouvernance de l'entité, l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans le règlement intérieur du conseil d'administration sera faite prochainement. Les administrateurs seront sensibilisés aux enjeux RSE en 2022. La revue des risques de durabilité dans la cartographie des risques du groupe sera présentée au conseil d'administration en 2022.



## Moyens internes, formations

Sur l'année 2022, le budget consacré aux prestations et données dédiées à la finance durable s'élève à 76,8 k€ par rapport au 18 k€ de 2021.

Grâce à ces nouveaux prestataires, Sustainalytics et carbone 4, les équipes de la direction financière intègrent de nouveaux critères ESG à la gestion financière et à la gestion des risques. Le but est de déterminer des objectifs tous les cinq ans pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce projet est mené sur 2022 pour entrer en application en 2023.

En 2022, une sensibilisation auprès des administrateurs et des salariés du groupe MACSF est faite sur les enjeux liés au dérèglement climatique.

## Exclusions et engagements

Fin 2021, le conseil d'administration a voté pour les évolutions suivantes :

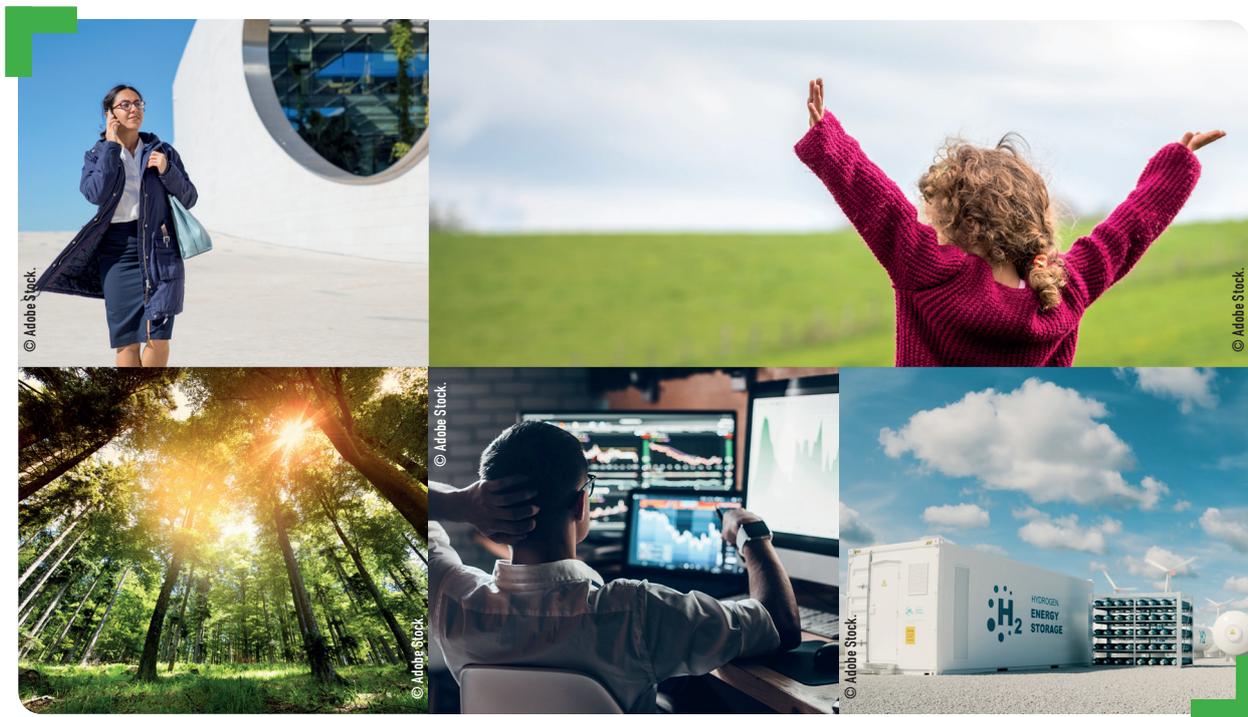
- Augmentation de la détention d'investissements responsables au sein de la poche obligataire : passage de 8 % à 10 % sur 2022,
- Validation de la politique pétrole et gaz du groupe.

La politique pétrole et gaz du groupe ajoute les engagements suivants :

- Exclusion des nouveaux investissements les entreprises dont la production d'énergies fossiles non conventionnelles représente plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles,
- Exclusion de financement direct de projets dédiés aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation),
- D'ici 2030, le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement d'acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent de nouveaux projets dans les énergies fossiles non conventionnelles.

La politique charbon évolue en intégrant l'exclusion de financement direct dans des projets de mines et de centrales à charbon.

Dès 2022, pour toute nouvelle acquisition ou participation en direct en immobilier de bureaux, les actifs doivent être labellisés ou certifiés. Pour l'investissement indirect en immobilier de bureaux, les fonds doivent être classés article 8 ou 9 du règlement SFDR ou investir dans des actifs labellisés ou certifiés.



## Relation avec les sociétés de gestion

Concernant la relation avec les sociétés de gestion, un projet de transparence devrait être conduit sur 2022 pour améliorer la connaissance des risques et augmenter le périmètre de calcul du KPI investissement demandé par le règlement Taxonomie.

# #7 Annexes

## A. Méthodologies

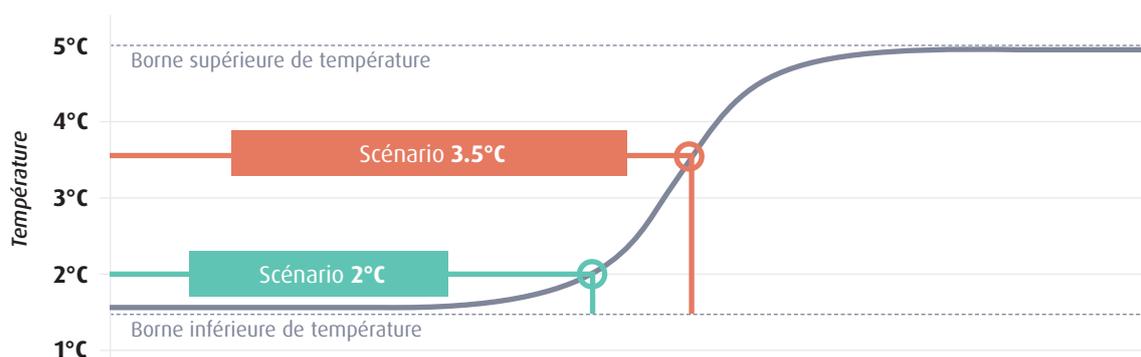
### Alignement sur l'Accord de Paris

La température implicite du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est calculée par le prestataire carbone 4. Le calcul se repose sur les résultats du score *Carbon Impact Analytics* dont la méthodologie est décrite dans la section « Risque de transition » figurant un peu plus bas.

Cette mesure évalue le potentiel impact du portefeuille d'investissements en terme de réchauffement climatique et est calculé comme la moyenne pondérée de chaque titre en portefeuille. La température implicite de chaque titre est calculée en fonction de la stratégie de réductions d'émissions de gaz à effet de serre de chaque société ou état présents en portefeuille.

Les données sont ensuite estimées et calibrées au sein de deux scénarii du GIEC qui fixent une borne inférieure et supérieure de température :

- La borne inférieure est fixée à partir du scénario SSP1-1.9 : scénario très ambitieux pour se conformer à l'objectif 1,5°C de l'Accord de Paris. Scénario optimiste avec des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> à zéro vers 2050. Les sociétés adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'accent étant mis non plus sur la croissance économique mais sur le bien-être général. Les investissements dans l'éducation et la santé augmentent et les inégalités diminuent. Les phénomènes météorologiques violents sont plus fréquents mais le monde a évité les pires conséquences du changement climatique.
- La borne supérieure est fixée à partir du scénario SSP5-8.5 : C'est le « scénario du pire » avec un développement basé sur les énergies fossiles. Les niveaux actuels d'émissions de CO<sub>2</sub> sont quasiment doublés d'ici à 2050. L'économie mondiale croît rapidement mais cette croissance est alimentée par l'exploitation des combustibles fossiles et des modes de vie très gourmands en énergie. En 2100, la température moyenne de la planète aura augmenté de 4,4°C.



Le scénario 3,5°C correspond au profil d'évolution de nos émissions suivant : on ne change rien, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter au rythme actuel. Le scénario 2°C provient du modèle *Best-in-class* qui permet de s'aligner sur une trajectoire 2°C en adéquation avec l'Accord de Paris.

## Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, équivalent du GIEC pour la biodiversité) fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation et propose une base de données pour évaluer l'impact des activités sur la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Ce cadre est repris par le prestataire carbone 4 (conjointement avec CDC Biodiversité) pour fournir une évaluation du portefeuille d'investissements du groupe MACSF.

Les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature au niveau mondial sont :

- **Changement d'usage des sols et des mers**

Ces changements incluent la conversion des surfaces (ex : transformation d'une forêt vers une surface cultivée), un changement dans la gestion d'un écosystème, ou bien des changements dans la configuration spatiale d'un paysage,

- **Exploitation directe**

Les humains ont toujours exploité la nature pour leur subsistance, causant des pertes de biodiversité et des extinctions. Néanmoins, ce phénomène s'est fortement accéléré sur le dernier siècle. Les espèces les plus touchées par la surexploitation sont les poissons, les invertébrés, les arbres, les vertébrés tropicaux chassés pour leur viande et les espèces nécessaires à l'élaboration de produits médicinaux, ou destinés au commerce,

- **Changement climatique**

Les variations de température et les évolutions dans la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques affectent le fonctionnement des écosystèmes et sont la cause de la migration d'espèces et d'écosystèmes tout entier,

- **Pollution**

La pollution est un facteur important de perte pour la biodiversité des écosystèmes avec des impacts particulièrement dévastateurs sur les milieux d'eau douce et maritimes,

- **Espèces exotiques envahissantes**

Les espèces exotiques envahissantes sont introduites par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Les facteurs directs résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (ex : la dynamique des populations humaines), socioculturelles (ex : les modes de consommation), économiques (ex : le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies.

Les facteurs directs ont un impact mondial sur les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins. Selon l'IPBES, le changement d'usage des sols et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce.

Les quatre facteurs directs couverts par l'analyse de carbone 4 sont ceux cités ci-dessus à l'exception des espèces exotiques envahissantes. L'impact sur les écosystèmes marins n'est pas intégré à ce jour à l'analyse.

L'empreinte biodiversité s'exprime suivant deux dimensions :

- **Une dimension de temporalité**

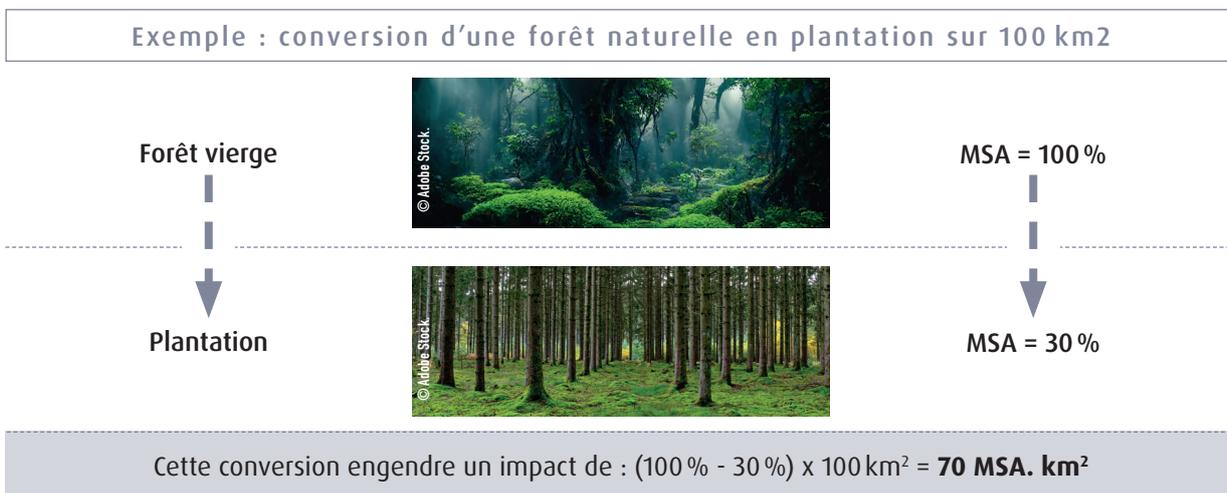
L'analyse reporte séparément les impacts cumulés négatifs au départ de l'évaluation, appelés impacts statiques et les nouveaux impacts ayant eu lieu au cours de l'évaluation (sur un an), appelés les impacts dynamiques,

- **La localisation**

La deuxième dimension concerne le domaine de la biodiversité évaluée, l'analyse reporte séparément les impacts sur la biodiversité terrestre et ceux sur la biodiversité aquatique (eau douce uniquement).

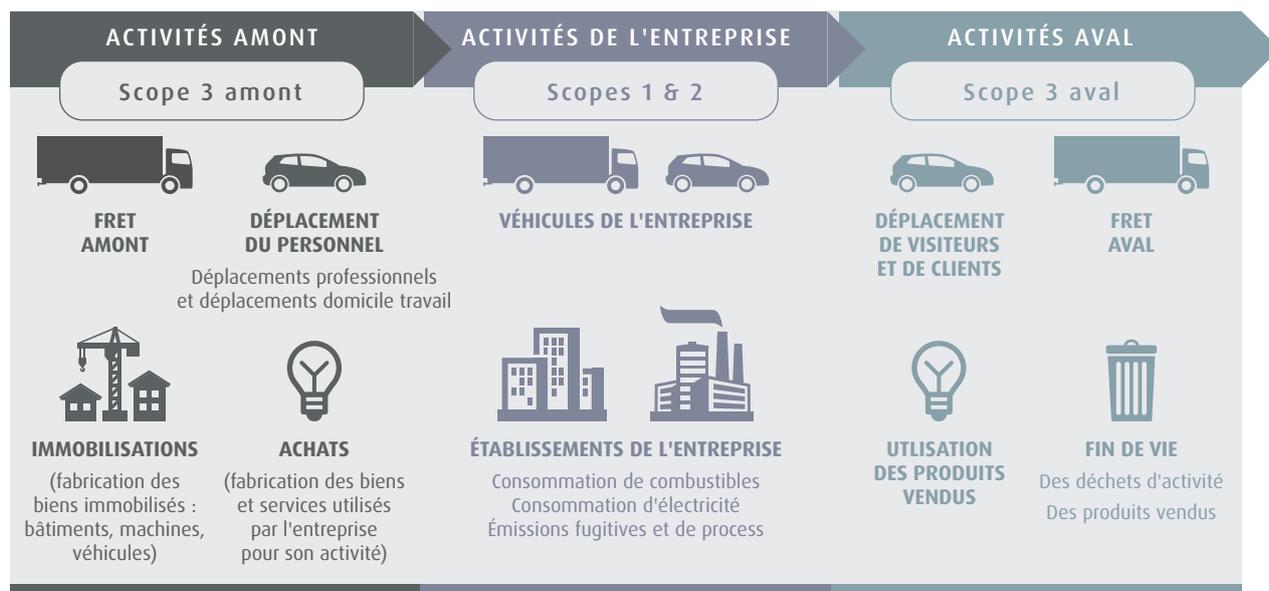
L’empreinte biodiversité est donc reportée en quatre valeurs (2x2 dimensions) et est exprimée en MSA.km<sup>2</sup> (Mean Species Abundance).

Le MSA.km<sup>2</sup> est l’unité de mesure permettant d’exprimer une perte de biodiversité sur une surface donnée. 1 MSA.km<sup>2</sup> équivaut à la destruction de 1km<sup>2</sup> d’écosystème vierge.



## Empreinte carbone du portefeuille

L’empreinte carbone du portefeuille d’investissements du groupe MACSF est calculée par le prestataire carbone 4. La méthodologie et les sources utilisées sont basées sur le Protocole des gaz à effet de serre développé par le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) et le *World Resources Institutes* (WRI). Ce protocole a pour but d’harmoniser la lutte contre le changement climatique à l’échelle mondiale. Il permet de quantifier l’ensemble des impacts générés par la production et la consommation d’un produit et est divisé en trois niveaux :



Pour les entreprises, les émissions induites sont des émissions résultant des activités d'une entité, qu'il s'agisse d'un projet spécifique, d'une entreprise ou d'une entité souveraine. Elles comprennent à la fois les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 et scope 3).

Pour les obligations souveraines, les émissions induites sont les émissions liées à la consommation d'un pays entier, y compris les émissions territoriales (émissions qui se produisent à l'intérieur des frontières d'un pays) et les émissions incorporées dans le commerce international (c'est-à-dire les importations nettes : les exportations représentant les émissions négatives, et les importations les émissions supplémentaires). La somme des émissions territoriales et des émissions provenant des importations nettes représente les émissions liées à la consommation d'un souverain. L'inclusion des émissions liées aux importations et aux exportations peut entraîner une variation d'environ  $\pm 5-25\%$  des émissions attribuées au pays. Par exemple, les émissions de tous les pays européens augmentent de plus de 20% lorsque les émissions liées au commerce international sont ajoutées aux émissions territoriales ; pour la Chine, les émissions sont réduites d'environ 20% lorsque les émissions exportées sont soustraites des émissions territoriales.

Les émissions économisées sont calculées en sommant les émissions évitées et les émissions réduites. Les émissions évitées correspondent aux émissions que l'entreprise a su économiser en substituant certaines de ses activités par des solutions bas-carbone. Elles sont calculées en retranchant les émissions de la situation de référence aux émissions induites par l'entreprise vertueuse. Les émissions réduites sont basées sur une évaluation sur cinq ans de l'entreprise : elles résultent des propres améliorations de l'efficacité énergétique de l'entité par rapport à une année de référence.

L'intensité carbone d'un actif est calculée en divisant les émissions (induites ou économisées) attribuées à cet actif par un chiffre financier représentant la valeur de l'actif. L'indicateur financier change en fonction de la classe d'actifs :

- **Pour les actions et les instruments de dette des entreprises (à l'exclusion des banques) :** afin d'éviter un double comptage des émissions d'une entreprise entre ses actions et sa dette, l'intensité carbone d'une entreprise est calculée sur la valeur d'entreprise. Ainsi, les émissions totales de l'entreprise sont réparties proportionnellement entre ses actions et sa dette, et un euro d'action a la même intensité carbone qu'un euro de dette. La valeur d'entreprise utilisée pour calculer l'intensité carbone est la valeur d'entreprise moyenne sur la période de déclaration,
- **Pour les banques :** le financement total de l'économie est utilisé comme le dénominateur financier. Puisque les émissions mesurées proviennent des activités de financement de l'ensemble de l'économie (particuliers, entreprises et entités souveraines), elles sont utilisées pour calculer l'intensité carbone,
- **Pour les obligations vertes :** l'intensité carbone est mesurée en divisant les émissions totales par le montant total alloué de l'obligation, sans tenir compte des montants non alloués au moment de l'analyse,
- **Pour les entités souveraines :** l'intensité carbone est calculée en divisant les émissions par la dette totale de l'émetteur.

La méthode d'agrégation des émissions de chaque ligne en portefeuille pour avoir l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements du groupe MACSF est la suivante :

- **Retraitement des doubles comptages :**

Le double comptage des émissions a lieu lorsque la même tonne d'émissions de gaz à effet de serre est comptabilisée plus d'une fois dans un portefeuille, généralement en raison de la compilation des émissions induites et économisées. Ce phénomène peut se produire au sein de la chaîne de valeur sectorielle, entre différents secteurs de l'économie mondiale ou au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité. La méthodologie appliquée ici, traite chaque cas séparément (voir le détail ci-dessous) afin de limiter autant que possible le double comptage.

Au sein de la même chaîne de valeur, la méthode de calcul utilisée ici considère que la somme de toutes les émissions induites et des émissions économisées qui ont été accumulées lors de la création du produit final est proportionnelle à la valeur ajoutée de l'entreprise dans la création du produit final. Le total des émissions induites et des émissions économisées dues aux produits vendus (quantifiées au niveau de l'entreprise) est multiplié par la part de l'entreprise dans la valeur ajoutée totale tout au long de la chaîne de valeur. Cependant, la valeur ajoutée par une entreprise sur des produits spécifiques est rarement divulguée, la méthodologie calcule donc la part de l'entreprise dans sa chaîne de valeur. Ainsi, pour une catégorie de produits donnée, multiplier les émissions indirectes induites par la part de l'entreprise dans la chaîne de valeur devient équivalent à multiplier les émissions indirectes induites par 1€ du produit final par la valeur ajoutée de l'entreprise, en termes monétaires. La même règle s'applique aux émissions économisées.

Le double comptage peut se produire entre trois catégories d'acteurs dans l'économie mondiale : les fournisseurs d'énergie (ex : la compagnie pétrolière qui fournit le carburant), les entreprises à forte intensité d'énergie et de carbone (ex : société exploitant des camions) et les entreprises fournissant des équipements et des solutions (ex : le fabricant du camion). Dans ce cas, la méthodologie retraite les chiffres totaux des émissions de gaz à effet de serre en attribuant un tiers des émissions de chaque catégorie. Les émissions induites et les émissions économisées sont toutes deux retraitées de cette manière, éliminant ainsi la plupart des comptabilisations multiples au niveau du portefeuille.

Le dernier cas correspondant au traitement au sein d'une entité souveraine et de toutes les entreprises englobées dans cette entité est détaillée ici. Au niveau macroéconomique, le PIB est impacté par les revenus des entreprises et des souverains. Pour éliminer la comptabilité multiple dans les portefeuilles, un ratio est appliqué sur chaque catégorie d'émetteurs, représentant la part de l'entreprise ou du souverain dans le PIB moyen.

• **Agrégation au niveau du portefeuille :**

$$\boxed{\text{Émissions à sommer (tCO}_2\text{eq)}} = \text{Exposition du portefeuille (M€)} \times \frac{\text{Émissions retraitées (tCO}_2\text{eq)}}{\text{Valeur d'entreprise (M€)}}$$

La somme est ensuite réalisée sur l'ensemble des lignes du portefeuille MACSF.

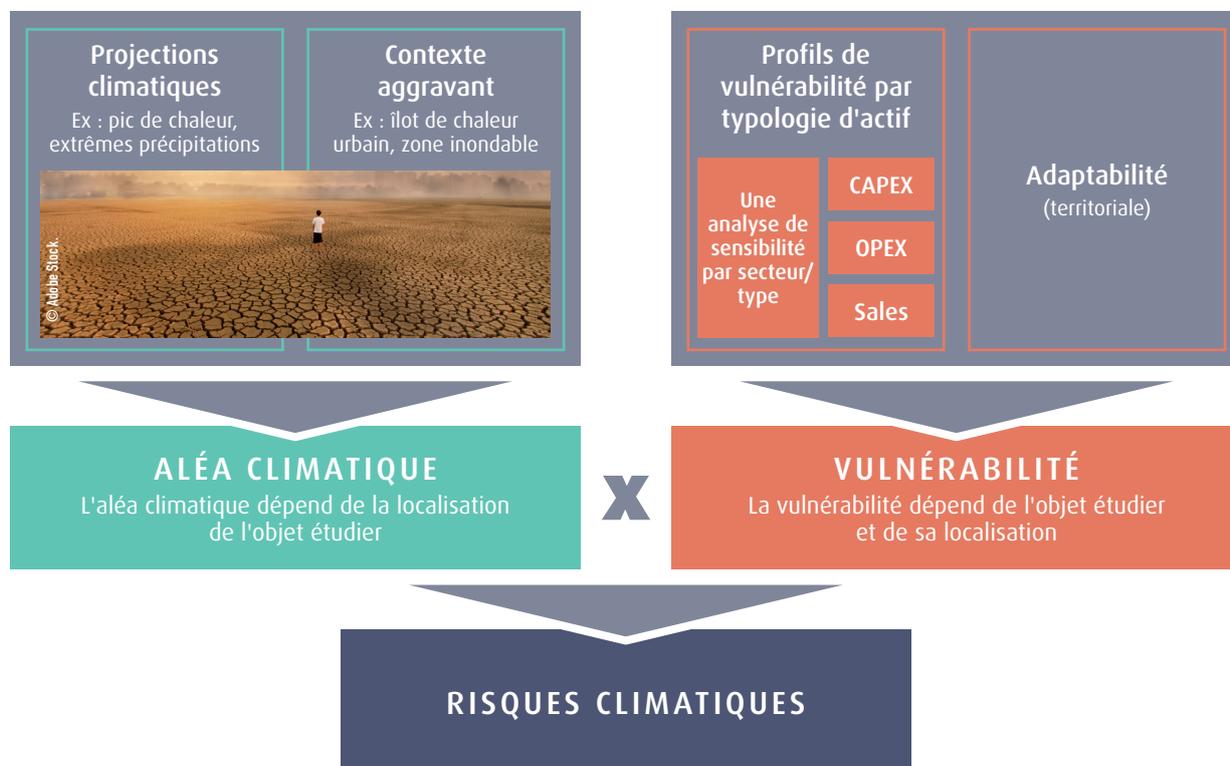
## Risque physique

Le risque physique lié au changement climatique est évalué par la méthodologie *Climate Risk Impact Screening (CRIS)* du prestataire carbone 4.

Pour évaluer la vulnérabilité physique du portefeuille d'investissements de groupe MACSF au changement climatique, sept aléas directs et neuf indirects sont analysés :

Aléas climatiques directs	Aléas climatiques indirects Facteurs aggravants
 Augmentation du niveau de la mer	 Risque d'inondations côtières
	 Risque d'érosion côtière
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules	 Risques liés aux îlots de chaleur urbains
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes	
 Changement des sécheresses extrêmes	 Risque de pénurie d'eau
	 Risque incendies
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes	 Risque d'inondations (inondations de rivières et eaux souterraines)
	 Risque de glissements de terrain et de mouvements de masse
 Changement des régimes de précipitations	
 Augmentation de la température moyenne	 Perte et migration de biodiversité
	 Risques liés à la qualité de l'air

Le score de risque est une combinaison de l'exposition et des vulnérabilités aux risques climatiques. L'exposition est liée à la localisation des activités et les vulnérabilités spécifiques sont liées aux secteurs d'activité. L'évaluation du risque est réalisée pour chaque aléa climatique et chaque unité d'activité, avant d'être agrégée au niveau des constituants.



Les informations sur la vulnérabilité décrivent les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Aucune information sur les mesures d'adaptation existantes n'est incluse dans cette analyse.

L'aléa climatique est issu de l'analyse des modèles climatiques pour trois scénarios climatiques et deux horizons temporels (2050 et 2100) :

- **Scénario à faibles émissions «low» :** une température estimée inférieure à 3°C en 2100, en cohérence avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1. Les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle,
- **Scénario d'émissions moyennes «medium» :** une température estimée supérieure à 3°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B. Les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle,
- **Scénario à fortes émissions «high» :** une température estimée supérieure à 4°C en 2100, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2. Les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle.

Les notes pour chaque aléa sont fournies sur une échelle de 0 à 99 pour tous les scénarios et horizons temporels, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque. Le score de risque multi-aléa pour chaque entité est ensuite calculé en prenant la moyenne pondérée de chaque score de risque lié à l'aléa pour tous les scénarios et horizons temporels. La méthodologie d'évaluation des aléas et des vulnérabilités diffère dans le cas des entreprises et des souverains.

Les scores CRIS sont ensuite agrégés au niveau du portefeuille en établissant un score de risque pour chaque aléa climatique direct, pour chaque horizon et pour chaque scénario. La note globale est calculée en faisant la moyenne pondérée de toutes les scores de risque calculés pour chacun des sept aléas. La pondération de chaque composant est basée sur sa part en portefeuille.

## Risque de transition

Le risque de transition lié au changement climatique est évalué par la méthodologie *Carbon Impact Analytics (CIA)* du prestataire carbone 4.

Composants de la note CIA			
1 (meilleure) à 15 (pire)	1 (meilleure) à 15 (pire)		1 (meilleure) à 15 (pire)
Performance passée	Performance actuelle		Performance future
Étude des évolutions passées de chaque émetteur comme l'évolution de l'empreinte carbone au cours des cinq dernières années	Étude de l'empreinte carbone de chaque émetteur (scope 1, 2 et 3)	Évaluation des émissions économisées, l'objectif est d'aller au-delà de l'empreinte carbone en intégrant les contributions des émetteurs à une transition vers une économie bas-carbone	Évaluation prospective de l'entreprise en évaluant notamment sa stratégie en matière de changement climatique

La méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone est décrite ci-dessus dans la section « Empreinte carbone du portefeuille ».

L'évaluation prospective de l'entreprise est basée sur l'évaluation de cinq sous-critères spécifiques à chaque sous-secteur :

- Stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique,
- Poids des investissements dans des projets à faible intensité carbone ou dans la R&D,
- Objectif de réduction de l'intensité des scopes 1 et 2,
- Objectif de réduction de l'intensité du scope 3,
- Gouvernance des risques et opportunités liées au climat.

Chaque sous-critère est évalué sur une échelle de 1 à 4 en fonction de références sectorielles et à la trajectoire 2°C observée dans chaque secteur. L'entreprise est notée en fonction des actions qu'elle prévoit pour contribuer à l'atténuation du changement climatique.

La note CIA est attribuée au niveau de l'entité, la méthodologie de calcul s'adapte dans le cas des entreprises et des souverains.

## Risque lié à la perte de biodiversité

L'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, équivalent du GIEC pour la biodiversité) fournit une évaluation de la dégradation des terres, de la pollinisation et propose une base de données pour évaluer l'impact des activités sur la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Ce cadre est repris par le prestataire carbone 4 (conjointement avec CDC Biodiversité) pour fournir une évaluation du portefeuille d'investissements du groupe MACSF.

La perte de biodiversité induit une réduction ou une disparition des services écosystémiques pouvant être à l'origine de risques financiers. Le groupe MACSF évalue la dépendance du portefeuille d'investissements aux différents services écosystémiques. Cette estimation est une première mesure de l'exposition du portefeuille aux risques physiques liés à la perte de biodiversité.

Pour mesurer ce niveau de dépendance, le prestataire s'appuie sur la base de données ENCORE. Le score quantifie la dépendance des constituants du portefeuille aux services écosystémiques, c'est à dire les services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc...).

## B. Lexique

### Biodiversité

Terme obtenu par la contraction des mots biologie et diversité. Elle désigne la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre. Elle est habituellement subdivisée en trois niveaux :

- La diversité génétique, qui correspond à la diversité des gènes au sein d'une espèce,
- La diversité spécifique, qui correspond à la diversité des espèces,
- La diversité écosystémique, qui correspond à la diversité des écosystèmes présents sur Terre.

### Carbon Impact Analytics (CIA)

Indicateur fourni par le prestataire carbone 4 pour évaluer le risque de transition du portefeuille d'investissements du groupe MACSF.

### Climate Risk Impact Screening (CRIS)

Indicateur fourni par le prestataire carbone 4 pour évaluer le risque physique du portefeuille d'investissements du groupe MACSF.

### Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

### Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

### Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

### COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

### Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

### ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

## Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

## Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ou encore la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O).

## GIEC

Le GIEC, Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, a été créé en 1988, par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme pour l'environnement des Nations-Unies. Ses membres sont des pays et non pas des personnes physiques. Le GIEC étudie les changements climatiques, et plus précisément l'impact de l'Homme, de l'activité humaine, sur le climat. Au cours de ses analyses, le GIEC a affirmé de manière solide que les activités humaines sont responsables du réchauffement planétaire.

## ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

## Label ISR



Un processus stricte et encadré - le Label ISR a pour but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Il est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances.

<https://www.lalabelisr.fr/>

## Label GreenFin



Au cœur de la transition énergétique - créé par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

## Label Finansol



La finance solidaire - le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.

<https://www.finansol.org/>

## Label LuxFlag ESG



Le plus européen - la Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFLAG), agence de labellisation européenne, encourage les acteurs de la finance à agir de manière responsable et à promouvoir les secteurs de l'investissement durable.

## Label Relance



Financer les entreprises françaises - lancé en octobre 2020 par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, ce label a pour objectif de soutenir la reprise économique en France.

## Mean Species Abundance (MSA)

Métrique créée par l'institut hollandais de l'environnement pour mesurer l'abondance moyenne des espèces.

## Obligations avec des objectifs « verts » contraignants

Le coût de financement dépend du respect des engagements liés à des objectifs de développement durable pris par l'émetteur.

## Obligations qui accompagnent la transition énergétique

Obligation qui permet de financer des projets visant à réduire le bilan carbone d'une entreprise mais qui ne rentrent pas dans les critères des obligations vertes.

## Obligations sociales

Obligation qui permet de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs.

## Obligations vertes

Obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

## Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

## Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

## Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

## Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

## Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

## SFDR

Le règlement européen Durabilité (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure Regulation* répartit les produits financiers selon trois catégories :

**Article 6** : le produit n'a pas d'objectif de durabilité,

**Article 8** : le produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales,

**Article 9** : le produit a un objectif d'investissement durable.

## Taxonomie

La Commission Européenne a publié en 2018 les premières actions concrètes permettant au secteur financier de l'Union Européenne de montrer la voie vers une économie plus verte et plus propre. La taxinomie (système européen de classification unifié) est une des principales mesures de ce plan. La proposition établit des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental. Étape par étape, la Commission recense les activités qui peuvent être qualifiées de durables, tout en se basant sur les pratiques et les initiatives de marché existantes, ainsi que sur l'avis d'un groupe d'experts techniques. Les acteurs économiques et les investisseurs sauront ainsi clairement quelles activités sont considérées durables et pourront prendre leurs décisions d'investissement en connaissance de cause.

## A. Liste des produits en Unités de Compte classés au sens du règlement SFDR

Produits en Unités de Compte	Classification SFDR au 31/12/2021	Labels
Candriam Equities Biotechnology	Article 6	
Carmignac Patrimoine	Article 8	
DNCA Eurose	Article 8	
DWS Concept Kaldemorgen	Article 6	
DWS Top Dividende	Article 6	
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	Article 8	
Insertion Emplois Dynamique	Article 9	labelRelance  
JPM Global Income	Article 8	
JPM US Select Equity Plus	Article 8	
Lazard Convertible Global*	Article 8	
Medi Actions	Article 6	
Medi Convertibles Responsable	Article 8	
Medi Emergents	Article 8	
Medi Immobilier	Article 6	
Medi Monétaire	Article 6	
OFI Precious Metals	Article 6	
OPCI OPCIMMO	Article 8	
OPCI PREIMium	Article 6	
Pictet Global Megatrend Sélection	Article 8	
Schroder Global Energy Transition	Article 9	
SCPI Primovie	Article 8	
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	Article 6	
Sycomore Sélection Responsable	Article 9	
Tikehau Financement Entreprises	Article 8	

\*Support en unités de compte introduit le 28/02/2022.

## D. Tableau de concordance Article 29 de la Loi Energie Climat

Décret d'application n°2021-663 de l'article 29 de la loi Energie Climat	Section correspondante dans le présent rapport
<b>1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG</b>	
a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG	3. Politique d'investissement responsable 2021
b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés ou clients sur les critères ESG pris en compte dans la politique et stratégie d'investissement	2. c) Communication
c) Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 » au sens du règlement Disclosure et part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG	7. c) Liste des produits en Unités de Compte classés au sens du règlement SFDR 3. Politique d'investissement responsable 2021
d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entreprises de réassurance vie et les fonds de retraite professionnelle supplémentaire	Le groupe MACSF n'est pas concerné par ce point
e) Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label	4. a) Initiatives de place
<b>2. Moyens internes déployés par l'entité</b>	
a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité	2. b) Moyens internes, formations, rémunérations
b) Actions menées pour renforcer ses capacités internes (y compris formation, communication, etc.)	2. Gouvernance
<b>3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité</b>	
a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière de prise de décisions relatives à l'intégration de critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement	2. Gouvernance
b) Inclusion dans la politique de rémunération d'informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques de durabilité conformément à l'article 5 du règlement Disclosure (y compris critères d'adossement de la politique à des indicateurs de performance)	2. Gouvernance
c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance	6. Perspectives 2022 et amélioration
<b>4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion</b>	
a) Périmètre des entreprises concernées	4. d) Accompagnement des émetteurs et vote aux AG
b) Présentation de la politique de vote	4. d) Accompagnement des émetteurs et vote aux AG
c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre	4. d) Accompagnement des émetteurs et vote aux AG
d) Bilan de la politique de vote, en particulier relatif au dépôt et vote en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG	4. d) Accompagnement des émetteurs et vote aux AG
e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement (notamment désengagement sectoriel) en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité	6. Perspectives 2022 et amélioration
<b>5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles</b>	
a) Parts des encours dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE	4. h) Indicateurs Taxonomie
b) Parts des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	4. j) Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

<b>6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone «SNBC»</b>	
a) Un objectif quantitatif à l'horizon 2030 revu tous les 5 ans jusqu'à 2050, comprenant les émissions GES directes et indirectes en valeur absolue ou d'intensité par rapport à un scénario/année de référence. L'objectif est mesuré par l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de GES	6. Perspectives 2022 et amélioration
b) Le cas échéant, des éléments sur la méthodologie interne utilisée afin d'évaluer l'alignement de sa stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la SNBC (notamment approche générale et méthode utilisée, niveau de couverture, horizon de temps et hypothèses retenues)	4. f) Alignement sur l'Accord de Paris
c) Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	4. f) Alignement sur l'Accord de Paris
d) Pour les entités gérant des fonds indiciels, des informations sur l'utilisation des indices de référence « transition climatique » et « Accord de Paris »	Le groupe MACSF n'est pas concerné par ce point
e) Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	6. Perspectives 2022 et amélioration
f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (notamment politique de sortie du charbon)	3. Politique d'investissement responsable 2021 6. Perspectives 2022 et amélioration
g) Eventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	2. Gouvernance
h) Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution retenus	2. Gouvernance 6. Perspectives 2022 et amélioration
<b>7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique	A ce jour, le groupe MACSF n'a pas identifié de méthodologie d'alignement assez robuste, ce sujet est en cours d'analyse
b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	5. Gestion des risques
c) La mention du recours à un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	5. Gestion des risques
<b>8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques (risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité)</b>	
a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG et manière dont ils sont intégrés au cadre de gestion des risques existants	2. Gouvernance
b) Description des principaux risques pris en compte et analysés (notamment segmentation par type de risque, caractérisation des risques, secteurs économiques et zones géographiques concernées)	5. Gestion des risques
c) Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	2. Gouvernance
d) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques pris en compte	3. Politique d'investissement responsable 2021 6. Perspectives 2022 et amélioration
e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés, de la proportion des actifs exposés et l'horizon de temps associé	5. Gestion des risques
f) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	5. Gestion des risques
<b>9. Plan d'amélioration continue (points d'amélioration &amp; actions correctrices)</b>	
	6. Perspectives 2022 et amélioration

